RARE BOOK COLLECTION

LIBRARY OF CONGRESS.

Chas. JL1080

Shelf 1A 4

Rare bk Coll

UNITED STATES OF AMERICA.

To
Lord Glenlee

from his faithful
and Obliged Servant
Houston Stewart

ALMANACH
ROYAL D'HAYTI,

POUR L'ANNÉE 1815,

Douzième de l'Indépendance, et la quatrième du règne de SA MAJESTÉ,

PRÉSENTÉ AU ROI,

PAR P. ROUX.

AU CAP-HENRY,

Chez P. ROUX, imprimeur de Sa Majesté.

JL 1080
.A4
Rare Hist Coll

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, etc.

Au sieur P. Roux, imprimeur du Roi, Éditeur de l'Almanach royal.

Sa Majesté, Monsieur, voulant donner toute l'authenticité à l'Almanach royal, m'a commandé de vous fournir les renseignemens nécessaires pour sa composition.

L'intention de Sa Majesté est que l'Almanach royal renferme, avec précision, la division et la nomenclature des Autorités, et une analyse exacte de toutes les parties de l'Administration du Royaume.

Je vous autorise d'imprimer la présente en tête de l'Almanach.

Signé DE LIMONADE.

ÉPOQUES REMARQUABLES.

Année de l'Ère chrétienne,	1815
de la découverte d'Hayti, par Christophe Colomb,	323
de la fondation de l'indépendance d'Hayti,	12
du règne du roi HENRY, notre Auguste Souverain, à commencer du 26 Mars 1811,	4

COMPUT ÉCCLÉSIASTIQUE.

Cycle lunaire ou nombre d'or,	11	Indiction romaine,	3
Cycle solaire,	4	Epacte,	XX
		Lettre dominicale,	A

FÊTES DU ROYAUME.

Celle de l'INDÉPENDANCE, le 1^er^ Janvier.
de l'Anniversaire de la Fondation de la MONARCHIE, le 26 Mars.
de l'AGRICULTURE, le 15 Avril.
de l'Anniversaire du Couronnement du ROI et de la REINE, le 2 Juin.
du ROI, le 15 Juillet.
du PRINCE ROYAL, le 21 Juillet.
de la REINE, le 15 Août.

FÊTES PATRONALES

Des Paroisses du Royaume d'Hayti.

Le Cap-Henry, l'*Assomption.*
Le Quartier-Morin, *s. Louis.*
La Grande-Rivière, *ste Rose.*
Le Dondon, la *Tr. de s. Martin.*
Limonade, *ste Anne.*
Le Trou, *s. Jean-Baptiste.*
Le Terrier-Rouge, *s. Pierre.*
Le Fort-Royal, *s. Joseph.*
Quanaminthe, l'*Assomption.*
Sans-Souci, la *Conception.*
La Plaine-du-Nord, *s. Jacques le Majeur.*
L'Acul, la *Nativité.*
Le Limbé, *s. Pierre.*
Plaisance, *s. Michel.*
Le Port-Margot, *ste Marguerite.*
Le Borgne, *s. Charles Borromé.*
Le Petit-Saint-Louis, *s. Louis.*
Le Port-de-Paix, la *Conception.*
Le Gros-Morne, la *Purification.*
Jean-Rabel, *s. Jean-Baptiste.*
Le Môle-Saint-Nicolas, *s. Charles Borromée.*
La Marmelade, *ste Marthe.*
Valière, *s. Vincent.*
Sainte-Susanne, *ste Susanne.*
Saint-Michel, *s. Michel.*
Ennery, la *Toussaint.*
Terre-Neuve, la *Nativité.*
Saint-Raphaël, *s. Raphaël.*
Le Port-au-Prince, l'*Assomption.*
Léogane, *ste Rose.*
La Croix-des-Bouquets, le *Rosaire.*
L'Arcahaye, *s. Pierre*
Le Mirebalais, *s. Louis.*
Saint-Marc, *s. Marc.*
La Pet-Riv de l'Artib., *s. Jérôme.*
Les Verrettes, la *Nativité.*
Les Gonaïves, *s. Charles Bor.*
Le Petit-Goave, l'*Assomption.*
Le Fond-des Nègres, *s. Michel.*
L'Anse-à-Veau, *ste Anne.*
Le Petit-Trou, la *Nativité.*
Jérémie, *s. Louis*
Le Cap-Dame-Marie, la *Nativité.*
Le Cap-Tiburon, *s. J.-Baptiste.*
Les Coteaux, *s. Pierre.*
Torbeck, *s. Joseph.*
Cayes-du-Fond, l'*Assomption.*
Cavaillon, l'*Annonciation.*
Saint-Louis, *s. Louis.*
Acquin, *s. Thomas d'Acquin.*
Baynet, *s. Pierre.*
Jacmel, *s. Jacques et s. Philippe.*
Les Cayes-de-Jacmel, la *Nativ.*
Le Grand Goave, *s. Franç. d'As.*

AVIS.

Les Dignitaires, Membres de l'Ordre royal et militaire de Saint Henry, sont désignés par ce signe, savoir;

Les Grands Maréchaux d'Hayti, G. M. D.
Les Lieutenans Généraux, L. G.
Les Maréchaux de Camp, M. D. C.
Les Grands Croix, G. C. ✠.
Les Commandeurs, C. D. ✠.
Les Chevaliers, C. ✠.

Les Promotions faites pendant l'impression de cet Ouvrage, ne pourront être indiquées cette année.

JANVIER.

Dern. quartier le 2, à 9 h. 44 minutes du matin.

Nouv. lune le 10, à 9 h. 12 minutes du matin.

Prem. quart. le 18, à 11 h. 22 minutes du matin.

Pleine lune le 25, à 5 h. 36 minutes du matin.

Q	*Jours.*	*Noms des Saints.*
1	DIM.	LA CIRCONCIS.
2	lundi.	Adélard, abbé.
3	mardi.	ste Geneviève, vg.
4	merc.	Rigobert, évêque.
5	jeudi.	Siméon, stylite.
6	vend.	L'EPIPHANIE.
7	sam.	Theau, orfèvre.
8	DIM.	Lucien, martyr.
9	lundi.	ste Basilisse, vge.
10	mardi.	Paul, hermite.
11	merc.	Théodose, abbé.
12	jeudi.	ste Césaire, vge.
13	vend.	Hilaire, évêque.
14	sam.	Félix de Nole.
15	DIM.	Le T. S. N. de J.
16	lundi.	Maur et Bon.
17	mardi.	Antoine, abbé.
18	merc.	Chaire de s. Pierre.
19	jeudi.	ste Emérentienne.
20	vend.	Fabien, Sébastien.
21	sam.	ste Agnès, vg. m.
22	DIM.	Vincent. *Septuag.*
23	lundi.	Babylas et ses C.
24	mardi.	Sulpice.
25	merc.	Conv. de s. Paul.
26	jeudi.	Polycarpe et ses C.
27	vend.	Chrysostôme.
28	sam.	Cyrille et Julien.
29	DIM.	F. de Sales. *Sexag.*
30	lundi.	ste Batilde, reine.
31	mardi.	Pierre Nolaque.

FEVRIER.

Dernier quart. le 1, à 0 h. 35 minutes du matin.

Nouvelle lune le 9, à 4 h. 36 minutes du matin.

Premier quart. le 17, à 0 h. 8 minutes du matin.

Pleine lune le 23, à 3 h. 13 minutes du soir.

Q	*Jours.*	*Noms des Saints.*
1	merc.	Ignace, évêq. m.
2	jeudi.	PURIFICATION.
3	vend.	ste Balbine, vge.
4	sam.	Blaise, évêq. mart.
5	DIM.	*Quinquagésime.*
6	lundi.	ste Agathe, v. m.
7	mardi.	Vaast, évêque.
8	merc.	Amand. *Les Cend.*
9	jeudi	ste Apolline, v. m.
10	vend.	L. ς P. d. N. S. J. C.
11	sam.	ste Scholastique.
12	DIM.	*Quadragésime.*
13	lundi.	Aventin, solitaire.
14	mardi.	Severin, abbé.
15	merc.	Faustin Q. T.
16	jeudi.	Jean de Matha.
17	vend.	Onesime, disciple.
18	sam.	Eulalie, v. et m.
19	DIM.	*Reminiscere.*
20	lundi.	Siméon, évêque.
21	mardi.	Gabin, prêt. mart.
22	merc.	Eucher, évêque.
23	jeudi.	Pepin.
24	vend.	*Mathias*, apôtre.
25	sam.	Césaire.
26	DIM.	*Oculi.*
27	lundi.	Taraise, évêque.
28	mardi.	Alexandre, évêq.

MARS.

Dernier quart. le 2, à 5 h. 44 minutes du soir.

Nouv. lune le 10, à 10 h. 30 minutes du soir.

Premier quart. le 18, à 9 h. 30 minutes du matin.

Pleine lune le 25, à 1 h. 42 minutes du matin.

Q	Jours.	Noms des Saints.
1	merc.	Drausin, évêque.
2	jeudi.	Félix, pape.
3	vend.	Droctovée, abb.
4	sam.	Casimir.
5	DIM.	*Lætare.*
6	lundi.	ste Françoise, v.
7	mardi.	Thomas d'Aquin.
8	merc.	Jean de Dieu.
9	jeudi.	Grégoire, pape.
10	vend.	Lubin, évêque.
11	sam.	Tranquille, abbé.
12	DIM.	*La Passion.*
13	lundi.	Cyriaque, martyr.
14	mardi.	Camelien, évêque.
15	merc.	Cyrille, évêque.
16	jeudi.	ste Euphrasie, etc.
17	vend.	N. D. des Sept D.
18	sam.	ste Gertrude, vge.
19	DIM.	*Les Rameaux.*
20	lundi.	Joseph.
21	mardi.	Benoît, abbé.
22	merc.	N. D. de Pitié.
23	jeudi.	Procule, évêque.
24	vend.	*Vendredi-Saint.*
25	sam.	L'ANNONCIAT.
26	DIM.	PAQUES.
27	lundi.	Protère, évêque.
28	mardi.	Eustase, abbé.
29	merc.	Rupert, évêque.
30	jeudi.	Benjamin, mart.
31	vend.	Chrysœul, martyr.

AVRIL.

Dernier quart. le 1, à 0 h. 29 minutes du soir.

Nouvelle lune le 9, à 1 h. 38 minutes du soir.

Premier quart. le 16, à 4 h. 13 minutes du soir.

Pleine lune le 23, à 0 h. 33 minutes du soir.

Q	Jours.	Noms des Saints
1	sam.	ste Irene, mart.
2	DIM.	*Quasimodo.*
3	lundi.	François de Paule.
4	mardi.	Richard, évêque.
5	merc.	Hugues, évêque.
6	jeudi.	Rieule, évêque.
7	vend.	Marcelin, mart.
8	sam.	Aphraate, sol.
9	DIM.	Zozime, abbé.
10	lundi.	Denis, évêque.
11	mardi.	Vincent Ferrier.
12	merc.	Pierre, martyr.
13	jeudi.	ste Marie Egypt.
14	vend.	Jules, pape.
15	sam.	ste Ide, veuve.
16	DIM.	Tiburce et ses C.
17	lundi.	Ortaire, confes.
18	mardi.	Anicet, pap. mart.
19	merc.	Timon, diacre.
20	jeudi.	Eutrope, évêq. m.
21	vend.	Hégesippe, histor.
22	sam.	Apollinaire.
23	DIM.	ste Opportune, v.
24	lundi.	Georges, martyr.
25	mardi.	Marc, évangéliste.
26	merc.	ste Beuve, vierge.
27	jeudi.	Marien, prêtre.
28	vend.	ste Nhéodore, m.
29	sam.	Fructueux, év.
30	DIM.	Jacques et Marien.

MAI.

Dernier quart. le 1, à 7 h. 26 minutes du matin.

Nouvelle lune le 9, à 1 h. 39 minutes du matin.

Premier quart. le 15, à 9 h. 29 minutes du soir.

Pleine lune le 23, à 0 h. 13 minutes du matin.

Dernier quart. le 31, à 1 h. 12 minutes du matin.

Q	Jours.	Noms des Saints.
1	lundi.	*J. et Ph. Les R.*
2	mard	Athanase, évêque.
3	merc.	Invent. ste Croix.
4	jeudi.	L'Ascension.
5	vend.	ste Monique, vve.
6	sam.	*Jean Porte Lat.*
7	Dim.	Hilaire.
8	lundi	ste Domitille, v. m.
9	mardi.	Pierre de Tarente.
10	merc.	Grégoire de Nanz.
11	jeudi.	Grégoire de Nole.
12	vend.	Gordien, martyr.
13	sam.	Mamert, évêque.
14	Dim.	PENTECOTE
15	lundi.	Nérée et Achille.
16	mardi	Servais, évêque.
17	merc.	Honoré, év. Q. T.
18	jeudi.	Nérée.
19	vend.	ste Restitue, m.
20	sam.	Yves, pr.
21	Dim	La Trinité.
22	lundi.	Isidore de Chio.
23	mardi.	Romain de France.
24	merc.	Didier, év.
25	jeudi.	La Fête-Dieu.
26	vend.	Urbain, pape
27	sam.	Augustin d'Angl.
28	Dim.	Maximin, évêque.
29	lundi.	Hubert.
30	mardi.	ste Pétronille.
31	mercr.	Anselme, archev.

JUIN.

Nouvelle lune le 7, à 8 h. 0 minutes du soir.

Premier quart. le 14, à 1 h. 42 minutes du matin.

Pleine lune le 21, à 1 h. 6 minutes du soir.

Dernier quart. le 29, à 5 h. 1 minute du soir.

Q	Jours.	Noms des Saints.
1	jeudi.	Probas, prêtre.
2	vend.	Hildevert, évêque.
3	sam.	Pothin et ses C.
4	Dim	Bede, prêtre.
5	lundi.	Hospice, solitaire.
6	mardi.	ste Clotilde.
7	merc.	Boniface, évêque.
8	jeudi.	Germain.
9	vend.	Donatien et ses C.
10	sam.	Quirin, martyr.
11	Dim.	*Barnabé*, apôtre.
12	lundi.	Claude, év.
13	mardi.	Antoine de Padoue
14	merc.	Landry, évêque.
15	jeudi.	Paul de Constanc.
16	vend.	Basilide et ses C.
17	sam.	Basile le grand.
18	Dim.	Gui et ses Comp.
19	lundi.	Fargeau et ses C.
20	mardi.	Liboire, évêque.
21	merc.	Avit, abbé.
22	jeudi.	Paulin, évêque.
23	vend.	Prosper *Vig. J.*
24	sam.	*Jean-Baptiste.*
25	Dim.	Maxime, évêque.
26	lundi.	Jean et ses Comp.
27	mardi.	Ladislas.
28	merc.	Irenée. *Vig. J.*
29	jeudi.	*Pierre et Paul.*
30	vend.	Martial et ses C.

JUILLET.

Nouvelle lune le 6, à 6 h. 34 minutes du soir.

Premier quart. le 13, à 8 h. 57 minutes du matin.

Pleine lune le 21, à 0 h. 00 minutes à midi.

Dernier quart. le 29, à 6 h. 36 minutes du matin.

Q	Jours.	Noms des Saints.
1	sam.	Thibaut, solitair.
2	DIM.	Visitation de N. D.
3	lundi.	Anatole de L.
4	mardi.	Tr. de s. Martin.
5	merc.	ste Zoé, martyre.
6	jeudi.	Goar, prêtre.
7	vend.	ste Aubierge, vg.
8	sam.	Kilien, évêque.
9	DIM.	Ephrem, diacre.
10	lundi.	Les 7 Frères mart.
11	mardi.	Tr. de s. Benoît.
12	merc.	Jean Gualbert.
13	jeudi.	Turiaf, évêque.
14	vend.	Bonaventure.
15	sam.	HENRY.
16	DIM.	*N.-D. du M. C.*
17	lundi.	Speratet ses Com.
18	mardi	Arnou, martyr.
19	merc.	Arsene, solitaire.
20	jeudi.	ste Marguerite, m.
21	vend.	VICTOR.
22	sam.	ste Marie-Magdel.
23	DIM	Appolinaire, évêq.
24	lundi.	Christine, vierge.
25	mardi.	*Jacques le majeur.*
26	merc.	ste Anne.
27	jeudi.	ste Anthuse, vge.
28	vend.	Tr. de s. Marcel.
29	sam.	Ste Marthe.
30	DIM.	Abdon et Sennès.
31	lund.	Germain.

AOUT.

Nouvelle lune le 5, à 1 h. 42 minutes du matin.

Premier quart. le 11, à 6 h. 12 minutes du soir.

Pleine lune le 19, à 7 h. 2 minutes du soir.

Dernier quart. le 27, à 5 h. 54 minutes du soir.

Q	Jours.	Noms des Saints.
1	mardi.	Pierre aux Liens.
2	merc.	Étienne, pape.
3	jeudi.	Inv. de s. Étienne.
4	vend.	Dominique.
5	sam.	Yon et Menge.
6	DIM.	Transfig. de N. S.
7	lundi.	Gaëtan.
8	mardi.	Justin, martyr.
9	merc.	Romain, m. *V. J.*
10	jeudi.	*Laurent*, martyr.
11	vend.	Susception de la †.
12	sami.	ste Susanne, v. m.
13	DIM.	ste Claire, v. abb.
14	lundi.	Hyppolite. *Vig. J.*
15	mardi.	ASSOMPTION.
16	merc.	Roch, confes.
17	jeudi.	Mammès, martyr.
18	vend.	Agapit, martyr.
19	sam.	Louis, évêque.
20	DIM.	Joachim.
21	lundi.	Privat, évêque.
22	mardi.	Symphorien, m.
23	merc.	Timothée et C.
24	jeudi	*Barthelemi*, apôt.
25	vend.	Louis, roi.
26	sam.	Zéphirin, pape.
27	DIM.	Georges et ses C.
28	lundi.	Augustin, évêque.
29	mardi.	Déc. de s. Jean-B.
30	merc.	ste Rose.
31	jeudi.	Aristide, confes.

SEPTEMBRE.

Nouvelle lune le 3, à 9 h. 17 minutes du matin.

Premier quart. le 10, à 7 h. 2 minutes du matin.

Pleine lune le 18, à 11 h. 21 minutes du matin.

Dernier quart. le 26, à 3 h. 24 minutes du matin.

Q	*Jours.*	*Noms des Saints.*
1	vend.	Leu et Gilles.
2	sam.	Agricol et Lazare.
3	DIM.	ste Rosalie.
4	lundi.	Marcel, martyr.
5	mardi.	Bertin, abbé.
6	merc.	Onesiphore.
7	jeudi.	Cloud et Euverte.
8	vend.	NATIVITÉ N. D.
9	sam.	Omer, évêque.
10	DIM.	Le T. S. N. de M.
11	lundi.	Parient.
12	mardi.	Serdon, évêque.
13	merc.	Maurille, évêque.
14	jeudi.	Ex. de la †.
15	vend.	Nicomède, mart.
16	sam.	Gal, abbé.
17	DIM.	Lambert, évêque.
18	lundi.	Ferréol, martyr.
19	mardi.	Janvier, év.
20	merc.	Socrates. Q. T.
21	jeudi.	*Mathieu*, apôtre.
22	vend.	Maurice et ses C.
23	sam.	Andoche et ses C.
24	DIM.	N. D. de la Merci.
25	lundi.	N. D de Bon Sec.
26	mardi.	Exupère, etc.
27	merc.	Côme et Damien.
28	jeudi.	Nil, solitaire.
29	vend.	*Michel*, archange.
30	sam.	Jérôme, docteur.

OCTOBRE.

Nouvelle lune le 2, à 6 h. 12 minutes du soir.

Premier quart. le 9, à 11 h. 43 minutes du soir.

Pleine lune le 18, à 3 h. 33 minutes du matin.

Dern. quart. le 24, à 11 h. 21 minutes du matin.

Q	*Jours.*	*Noms des Saints.*
1	DIM.	Le saint Rosaire.
2	lundi.	Remi.
3	mardi.	Denis, l'aréopag
4	merc.	François d'Assise.
5	jeudi.	ste Aure, vierge.
6	vend.	Bruno, chartreux.
7	sam.	Serge et Bacq.
8	DIM.	Demètre, etc.
9	lundi.	Denis, etc.
10	mardi.	ste Telchide, vge.
11	merc.	Nicaise, martyr.
12	jeudi.	Maximilien, évêq.
13	vend.	Édouard.
14	sam.	Calixte, pap. mar.
15	DIM.	ste Thérèse, vge.
16	lundi.	Gal, abbé.
17	mardi.	Cerboney. évêq.
18	merc.	Luc, évangeliste.
19	jeudi.	Savinien, etc.
20	vend.	Caprais, maryt.
21	sam.	ste Ursule et ses C.
22	DIM.	Mellon, évêque.
23	lundi.	Romain, évêque.
24	mardi.	Raphaël
25	merc.	Crépin et Crépinien
26	jeudi.	Évariste, pap. m.
27	vend.	Alpir, év. *Vig. J.*
28	sam.	*Simon* et *Jude*.
29	DIM.	Cher, abbé.
30	lundi.	Lucain, martyr.
31	mardi.	Salve. *V. J.*

NOVEMBRE.

Nouvelle lune le 1, à 5 h. 00 minutes du matin.

Premier quart. le 8, à 6 h. 53 minutes du soir.

Pleine lune le 16, à 6 h. 41 minutes du soir.

Dernier quart. le 23, à 6 h. 42 minutes du soir.

Nouvelle lune le 30, à 6 h. 13 minutes du soir.

Q	*Jours.*	*Noms des Saints.*
1	merc.	LA TOUSSAINT.
2	jeudi.	*Les Trépassés.*
3	vend.	Marcel et ses C.
4	sam.	Charles Boromée.
5	DIM.	ste Bertille, vge.
6	lundi	Léonard, solitaire.
7	mardi.	Wilbrod, évêque.
8	merc.	Les 4 Couronnés.
9	jeudi.	Mathurin.
10	vend.	Martin, pape mar.
11	sam.	Martin, évêque.
12	DIM.	Kené, évêque.
13	lundi.	Gendulfe et Brice.
14	mardi.	Laurent, évêque.
15	merc.	Eugène et Malo.
16	jeudi.	Edme, évêque.
17	vend.	Agnan, évêque.
18	sam.	ste Aude, vierge.
19	DIM	ste Elisabeth, v.
20	lundi.	Edmond, roi.
21	mardi.	Présent. de N. D.
22	merc.	ste Cécile, vierge.
23	jeudi.	Clément, pape.
24	vend.	Severin.
25	sam.	ste Catherine, v. m.
26	DIM	ste Geneviève.
27	lundi.	Vital.
28	mardi.	Sosthènes.
29	merc.	Saturnin. *Vig. J.*
30	jeudi.	*André*, apôtre.

DÉCEMBRE.

Premier quart. le 8, à 4 h. 57 minutes du soir.

Pleine lune le 16, à 8 h. 16 minutes du matin.

Dernier quart. le 23, à 2 h. 33 minutes du matin.

Nouvelle lune le 30, à 9 h. 58 minutes du matin.

Q	*Jours.*	*Noms des Saints.*
1	vend.	Éloi, évêque.
2	sam.	ste Bibiane.
3	DIM.	Franç.-Xav. *L'Av.*
4	lundi.	ste Barbe, vge m.
5	mardi.	Sabbas, abbé.
6	merc.	Nicolas, évêque.
7	jeudi.	ste Fare, vierge.
8	vend.	*La Conception.*
9	sam.	ste Léocade, vge.
10	DIM.	ste Valère, vge m.
11	lundi.	Fuscien et ses C.
12	mardi.	Corentin, évêque.
13	merc.	ste Luce, vge m.
14	jeudi.	Nicaise.
15	vend.	Mesmin, abbé.
16	sam.	ste Adélaïde.
17	DIM.	Timoléon, mart.
18	lundi.	Gatien.
19	mardi.	Saintes Reliques.
20	merc.	Philogone. Q. T.
21	jeudi.	*Thomas*, apôtre
22	vend.	Félix, pape.
23	sam.	ste Victoire. *V. J*
24	DIM.	ste Tharsille.
25	lundi.	NOEL.
26	mardi.	*Etienne*, martyr.
27	merc.	*Jean*, évang.
28	jeudi.	Saints Innocens.
29	vend.	Thomas de Cant.
30	sam.	Sabin et ses Comp.
31	DIM.	Silvestre, pape.

ROYAUME D'HAYTI.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA FAMILLE ROYALE.

Sa Majesté HENRY, Roi d'Hayti, né le 6 Octobre 1767, sacré et couronné au Cap-Henry, le 2 Juin 1811, marié le 15 Juillet 1793, à

Sa Majesté MARIE-LOUISE, Reine d'Hayti, née le 8 Mai 1778, sacrée et couronnée au Cap-Henry, le 2 Juin 1811. Du mariage de Leurs Majestés :

S. A. R. Monseigneur FRANÇOIS-FERDINAND-HENRY, né le 15 Mai 1794.

S. A. R. Monseigneur JACQUES-VICTOR-HENRY, né le 3 Mars 1804.

S. A. R. Madame AMÉTHYSTE-HENRY, Madame 1ere, née le 9 Mai 1798.

S. A. R. Madame ANNE-ATHÉNAÏS-HENRY, née le 7 Juillet 1800.

PRINCES DU SANG.

S. A. R. Monseigneur le prince NOELE, frère de la Reine, né le 10 Septembre 1784, marié le 14 Septembre 1809, à

S. A. R. Madame CÉLESTINE-JOSEPH, née le 4 Juillet 1785.

S. A. R. Monseigneur le prince JEAN, neveu du Roi, né le 17 Octobre 1780, marié le 3 Juillet 1808, à

S. A. R. Dame SARAH LASSEN, veuf le 2 Octobre 1812, remarié le 9 Janvier 1814, à

S. A. S. Dame MARIE-AUGUSTINE CHANCY, veuve de feu Prince des Gonaïves, née le 15 Mai 1780.

CHAPITRE II.

Des Grands Officiers du Royaume, Ministres, et Grands Officiers civils de la Couronne.

S. A. R. Monseigneur le prince NOELE, grand maréchal d'Hayti, colonel général des Gardes Haytiennes.
S. A. R. Mgr le prince JEAN, grand amiral d'Hayti.
S. A. S. Monseigr le prince EUGÈNE, duc du Môle, grand maréchal d'Hayti.
S. A. S. Mgr le prince DU LIMBÉ, grand maréchal d'Hayti.
S. A. S. Monseigneur le duc de la Grande-Rivière, prince DE SAINT-MARC, grand maréchal d'Hayti.
S. G. Mgr le duc DE FORT-ROYAL, marquis de l'Avalasse, grand maréchal d'Hayti.
S. G. Mgr le duc DE PLAISANCE, grand maréchal d'Hayti.
S. G. Mgr le duc DE L'ARTIBONITE, gd maréchal d'Hayti.

MINISTÈRE.

S. A. S. Monseigneur le prince DU LIMBÉ, ministre de de la guerre et de la marine.
S. Ex. Monseigneur le comte DE LA TASTE, ministre des finances et de l'intérieur.
S. Ex. Monseigneur le comte DE LIMONADE, ministre des affaires étrangères et secrétaire d'Etat.
S. E. Mr le comte DE TERRE-NEUVE, ministre de la justice.

Grands Officiers civils de la Couronne.

Son Eminentissime et Révérendissime Monseigneur l'Archevêque, duc DE L'ANSE, grand aumônier du Roi.
S. A. R. Monseigneur le prince NOELE, grand échanson.
S. A. R. Monseigneur le prince JEAN, grand panetier.
S. G. Monseigneur le duc DE FORT-ROYAL, marquis de l'Avalasse, grand maréchal du Palais.
N — — — — chancelier du Roi.
S. G. Monseigr le duc DE PLAISANCE, grand chambellan.
M. le baron DE MONPOINT, grand écuyer.
S. A. S. Monseigneur le duc de la Grande-Rivière, prince DE SAINT-MARC, grand veneur.
M. le baron DE SICARD, grand maître des cérémonies.

CHAPITRE III.

ORDRE DE LA NOBLESSE.

Princes du Royaume.

S. A. S. Monseigneur le prince Eugène, duc du Môle.
S. A. S. Monseigneur le prince du Limbé.
S. A. S. Mgr le duc de la Gde-Rivière, prince de St-Marc.

Ducs.

S. G. Monseigneur le duc de l'Anse.
S. G. Mgr Charles-Victor Rouanez, duc de Morin.
S. G. Mgr le duc de Fort-Royal, marquis de l'Avalasse.
S. G. Monseigneur le duc de Plaisance.
S. G. Monseigneur le duc de l'Artibonite.

Ducs a Brevets.

S. G. Mgr le comte du Mirebalais, duc de l'Avancé.
S. G. Monseigneur le comte de la Bande du Nord, duc de la Marmelade.
S. G. Mgr le comte de l'Acul, duc du Dondon.

Comtes.

S. Ex. M. le baron de Pierrault, comte de Valière.
S. Ex. M. le comte d'Ouananminthe.
S. Ex. M. le comte de Jérémie.
S. Ex. M. le comte de Laxavon.
S. Ex. M. le comte d'Ennery.
S. Ex. M. le comte de Cahos.
S. Ex. M. le comte de Limonade.
S. Ex. M. le comte du Trou.
S. Ex. M. le comte de Saint-Louis.
S. Ex. M. le comte du Terrier-Rouge.
S. Ex. M. le comte du Grôs-Morne.
S. Ex. M. le comte de Léogane.
S. Ex. M. le comte de la Presqu'Isle.
S. Ex. M. le comte de Richeplaine.
S. Ex. M. le comte de Terre-Neuve.
S. Ex. M. le comte de Roziers.
S. Ex. M. le comte de Thilorier.
S. Ex. M. le comte du Mont-Rouis.
S. Ex. M. le comte de la Taste.

Barons.

M. le baron de Thabares
M. le baron de Proix.
M. le baron d'Emile d'Almanjor fils.
M. le baron de Chevallier.
M. le baron de Raymond.
M. le baron de Dessalines.
M. le baron de Sicard.
M. le baron de Dossou.
M. le baron de Ferrier.
M. le baron de Bastien Fabien.
M. le baron de Cadet Antoine.
M. le baron de Pierre Poux.
M. le baron de Célestin Cap.
M. le baron de Jean-Charles Charlot.
M. le baron de Bottex.
M. le baron de Léo.
M. le baron de Monpoint.
M. le baron de Joseph Jérôme.
M. le baron de Barthélemy Choisy.
M. le baron de Bazile Saillant.
M. le baron de Faraud.
M. le baron de Déville.
M. le baron de Justinien Lagroue.
M. le baron de Dupuy.
M. le baron de Belliard.
M. le baron de Stanislas Latortue.
M. le baron de Joseph Latortue.
M. le baron de Pierre-Alexandre Charrier.
M. le baron de Jean-Baptiste Petit.
M. le baron de Jean-Baptiste-Noël Sévelinge, a succédé à son père le baron de Sévelinge.
M. le baron de Delon.
M. le baron de Vastey.
M. le baron de Joseph Dessalines.
M. le baron d'Athis Richer.
M. le baron de Pierre Théophile.
M. le baron de Lucas.

CHEVALIERS.

M. le chevalier de Lacroix.
M. le chevalier de Pierre Blaise.
M. le chevalier de Cincinatus Leconte.
M. le chevalier de Célestin Pétigny.
M. le chevalier de Jean-Baptiste Dézormes.
M. le chevalier de Prézeau.
M. le chevalier de Giles Créon.
M. le chevalier de Jean-Baptiste Lagarde.
M. le chevalier de Léveillés.
M. le chevalier de Félix.
M. le chevalier de Dupin.

Nota. Selon les Lois du Royaume, les Fils aînés des Nobles succèdent à leurs pères décédés ; mais ils ne jouissent des honneurs de leurs rangs et de ceux de la Cour, qu'à leur majorité.

Les Veuves des Dignitaires décédés jouissent, leur vie durant, des mêmes honneurs de la Cour que leurs Epoux, à moins qu'elles ne convolent en secondes noces.

CHAPITRE IV.

Maison du Roi, Maison de la Reine, Maison du Prince Royal, Education des Princesses Royales, et Maison Militaire du Roi.

SECTION PREMIÈRE.

MAISON DU ROI.

Grand Aumônier.

Son Eminentissime et Révérendissime Monseigneur le duc de l'Anse, archevêque d'Hayti.

Grand Echanson.

S. A. R. Monseigneur le prince Noële, G. C. ✠.

Grand Panetier.

S. A. R. Monseigneur le prince Jean, G. C. ✠.

Grand Maréchal du Palais.

S. G. Monseigneur le duc de Fort-Royal, marquis de l'Avalasse, G. C. ✠.

Maréchal des Logis de la Maison du Roi.

M. le baron de Ferrier, C. ✠.

Chancelier du Roi.

N — — — — — — — —

Gouverneurs des Palais.

S. G. Monseigneur le duc de la Marmelade, C. D. ✠, *du Cap-Henry.*
S. Ex. M. le comte de S. Louis, C. D. ✠, *de Sans-Souci.*
S. Ex. M. le comte de Laxavon, C. D. ✠, *de Fort-Royal.*
S. A. S. Mgr le prince du Limbé, G. C. ✠, *du Limbé.*
S. G. Mgr le duc de Plaisance, G. C. ✠, *du Port-de-Paix.*
S. Ex. M. le comte du Gros-Morne, C. D. ✠, *du Môle.*
S. Ex. M. le comte de Mont-Rouis, C. D. ✠, *des Gonaïves.*
S. Ex. M. le comte de Cahos, C. D. ✠, *de Dessalines.*
S. G. Mgr le duc de l'Artibonite, G. C. ✠, *de St Marc.*

Gouverneurs des Châteaux.

S. Ex. M. le comte de Valière, C. D. ✠, *des Délices de la Reine.*
M. le baron de Ferrier, C. ✠, *de Tenez-y.*
M. le baron de Belliard, *de l'Intermédiaire.*
M. le baron de Chevallier, C. ✠, *de Protége.*
M. le baron de Proix, C. ✠, *de Grand-Pont.*
M. Navarre, *de Mettez-y.*
M. le baron de Pierre Poux, C. ✠, *de Bellevue-le-Roi.*
M. le baron d'Athis Richer, C. ✠, *de la Réserve.*

Grand Chambellan.

Sa Grâce Monseigneur le duc de Plaisance, G. C. ✠.

Chambellans.

S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte d'Ennery, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte du Trou, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte du Gros-Morne, C. D. ✠.
M. le baron de Thabares, C. ✠.
M. le baron de Dessalines, C. ✠.
M. le baron de Dossou, C. ✠.
M. le baron de Cap, C. ✠.
M. le baron de Bottex, C. ✠.
M. le baron de Léo, C. ✠.
M. le chevalier de Pierre Blaise, C. ✠.
M. le chevalier de Dézormes, C. ✠.
M. le chevalier d'Antoine Paul, C. ✠.
M. le lieutenant colonel Joseph Léonel.
M. le lieutenant colonel Lubin.
M. le chev. de Cincinatus Leconte, C. ✠, premier officier de la garde robe du roi, surintendant des théâtres.

Secrétaires du Roi.

M. le chevalier de Prézeau, C. ✠.
M. le baron de Dupuy, C. ✠, secrétaire interprète du roi.
M. le baron de Vastey.

Bibliothécaire du Roi.

M. Toussaint Gabriel.

Grand Ecuyer.

M. le baron de Monpoint, C. ✠.

Ecuyers.

M. Jean-François David, C. ✠, premier écuyer.
M. le baron de Raymond, C. ✠.
M. Diacoué, C. ✠.
M. Prophile, C. ✠.
M. Antoine Paul, C. ✠.
M. Lubin.
M. Joseph.
M. Jean-Charles Charlot fils.

Maison des Pages.

M. le baron de Proix, C. ✠, gouverneur.

Professeurs des Pages, Messieurs,

Saint-Martin, pour les Mathématiques.
Sangosse, pour l'Histoire et la Géographie.
Dupotet, pour le Français, le Latin et l'Anglais.
Meunier, pour l'Ecriture.
Deblanc, pour l'Escrime.
Lapommeraie, pour la Musique.
Mouchet, pour la Danse.

Pages.

M. le baron d'Almanjor fils.
MM. Evariste, Antoine Desmarrons, Brissac fils, Jean Moyse, Sterling aîné, Sterling cadet, Valcourt Leconte, Florimont Bournac, Ogé, Jean Diaquoy, Pierre Diaquoy, Silvestre Auguste, Joachim Joseph, Apollon.

Grand Veneur.

S. A. S. Monseigneur le prince de Saint-Marc, G. C. ✠.
M. le baron de Sicard, C. ✠, capitaine des chasses.
M. le baron de Bottex, C. ✠, lieutenant des chasses.
M. le chev. de Dézormes, C. ✠, 1er porte-arquebuse.
M. le baron de Dossou, C. ✠, porte-arquebuse.
M. le chevalier de Leconte, C. ✠, *idem.*
M. Médard, *idem.*

Grand

Grand Maître des Cérémonies.

M. le baron de Sicard, C. ✠.

Maîtres des Cérémonies.

S. Ex. M. le comte de Saint-Louis, C. D. ✠.
M. le baron de Dupuy, C. ✠.

Aides des Cérémonies.

M. le baron de Ferrier, C. ✠.
M. le chevalier de Dézormes, C. ✠.
M. d'Antoine Paul, C. ✠.
M. le chambellan Lubin.

Hérauts d'Armes, Messieurs,

Baraquet, Roi d'Armes.
Germain, du Cap-Henry.
Pierre, de Sans-Souci.
Jean-Louis Narcisse, de Fort-Royal.
Larose, du Port-de-Paix.
Clément, du Môle.
Jean-Jacques, des Gonaïves.
Pierre Mouchet, de Saint-Marc.
Thimothé Patience, du Port au-Prince.
Hilaire Boisdoré, de Léogane.
Bastien, de Jacmel.
Hippolite Brangier, de Dessalines.
Savary, des Cayes.
Baptiste Lafleur, de Jérémie.

Nota. Les Hérauts d'Armes portent le titre des principales Villes du Royaume, comme il est dit ci-dessus.

Huissiers du Palais, Messieurs,

Clément Prevost, Jean-Baptiste Charlemagne, Louis Gauthier, Bastien, Léandre, Azor, Honoré, Arlequin, Figaro, Joseph.

Intendance générale de la Maison du Roi.

M. le baron de Chevallier, C. ✠, intendant général.
M. Mouscardy, intendant.
M. Barthélemy Laffricain, *idem.*

Intendant des Bâtimens de la Couronne.

M. le baron de Faraud, C. ✠.

Architectes des Palais, Messieurs,

André.
Décourtil.
François Poisson.
Théophile Badaillac.
Jean-Baptiste Badaillac.

Direction des Jardins, Eaux et Forêts.

M. le baron de Belliard, directeur et intendant.

Service de Santé, Messieurs,

Turlin, premier médecin.
Reyrole, médecin ordinaire.
Deniau, Massicot, Ossantes, médecins par quartier.

Chirurgiens, Messieurs,

Moyse, Eustache, Sans-Façon, Ulisse.

Pharmaciens, Messieurs,

Toussaint, Paul Hyacinthe, Aîné.

Trésorier général du Roi.

M. le chevalier de Prézeau, C. ✠.

SECTION II.

MAISON DE LA REINE.

M. Jean-de-Dieu Gonzalès, premier aumônier.

Dame d'Honneur.

Madame la princesse Jean.

Dame d'Atour.

Madame la princesse Noële.

Dames du Palais.

Madame la princesse du Limbé.
Madame la duchesse de Fort-Royal.
Madame la duchesse de l'Artibonite.
Madame la duchesse de la Marmelade.
Madame la comtesse de Valière.
Madame la comtesse du Borgne.
Madame la comtesse du Trou.
Madame la comtesse de Léogane.
Madame la comtesse de Saint-Louis.
Madame la comtesse d'Ennery.
Madame la baronne de Ferrier.
Madame la baronne de Cadet Antoine.

Chevalier d'Honneur.

S. Ex. M. le comte du Terrier-Rouge, C. D. ✠.

Chambellans.

S. Ex. M. le comte de Laxavon, C. D. ✠.
M. le baron de Pierre Poux, C. ✠.

Ecuyers.

S. Ex. M. le comte d'Ouanaminthe, C. D. ✠, 1er écuyer.
M. de Pierre Marc, C. ✠.
M. de Sainte-Fleur, C. ✠.
M. Crépin Toussaint.

Secrétaire des Commandemens de la Reine.

M. le baron de Charrier, C. ✠.

Gouverneur des Pages.

M. Diacoué, C. ✠.

Pages.

M. le duc de Morin.

MM. Théophile, Charles-Pierre, Henry-Charles-Pierre, Agapit Thabares, J^n P^re Monpoint, Aly Bottex, Honoré Latortue, Pierre Petit, Henry Fontaine, Jean-Jacques Filiatre, Joseph Masseau, Louis Petit.

Les mêmes Professeurs que ceux des Pages du Roi.

SECTION III.

MAISON DU PRINCE ROYAL.

S. A. R. Monseigneur le prince Noële, G. M. D., G. C. ✠, gouverneur du Prince Royal.

M. le baron de Vastey, précepteur.

M. le chevalier de Dupin, sous-précepteur.

M. le baron de Joseph Dessalines, chambellan.

M. Calixte Augustin, intendant.

M. Médard, sous-intendant.

SECTION IV.

Education de L. A. R. les Princesses Royales.

Madame la comtesse d'Ouanaminthe, gouvernante de Madame Première.

Madame la comtesse du Terrier-Rouge, gouvernante de Madame Athénais.

SECTION V.

MAISON MILITAIRE DU ROI.

La maison militaire du Roi est composée d'un Etat major général, d'un Commissariat général des Troupes, d'un corps d'Artillerie à cheval, connu sous le nom de Royale artillerie, de deux compagnies de Gardes du corps, de trois corps de Chevau-Légers, connus sous les noms de Chevau-Légers du Roi, Chevau-Légers de la Reine, et Chevau-Légers du Prince Royal, et d'un régiment de Grenadiers d'infanterie, connu sous le nom de Gardes Haytiennes.

ETAT MAJOR GÉNÉRAL.

Le Roi est le Capitaine des corps de sa maison militaire, à l'exception de son régiment des Gardes Haytiennes, qui est commandé par un colonel général.

Le Colonel général, les Lieutenans, Commissaire général, Sous-Commissaire général, et Majors commandans ces divers Corps, font partie de l'Etat major général; mais sont portés dans leurs corps respectifs.

AIDES DE CAMP DU ROI.

S. G. Mgr le duc de la Marmelade, L. G., C. D. ✠.
S. G. Mgr le duc de l'Avancé, *idem*, C. D. ✠.
S. G. Mgr le duc du Dondon, *idem*, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte de Saint-Louis, *idem*, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte d'Ennery, *idem*, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte du Trou, M. D. C., C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte du Gros-Morne, *idem*, C. D. ✠.
M. le baron de Raymond, *idem*, C. ✠.
M. de Jean Joseph, *idem*, C. ✠.
M. le baron de Thabares, major général, C. ✠.
M. le baron de Dessalines, *idem*, C. ✠.
M. le baron de Cap, *idem*, C. ✠.
M. le baron de Bottex, colonel, C. ✠.
M. le baron de Jean-Charles Charlot, *idem*, C. ✠.
M. le baron de Léo, *idem*, C. ✠.

M. André Lejeune, *idem*, C. ✠.
M. Diacoué, *idem*, C. ✠.
M. Prophile, *idem*, C. ✠.
M. Jumeau, lieutenant colonel, C. ✠.
M. le chevalier de Pierre Blaise, *idem*, C. ✠.
M. le chevalier de Dézormes, *idem*, C. ✠.
M. le chevalier de Cincinatus Leconte, *idem*, C. ✠.
M. Antoine Paul, *idem*, C. ✠.
M. Joseph Léonel, *idem*.
M. Lubin, *idem*.
M. Joseph, capitaine.
M. Médard, *idem*.
M. Jean-Charles Charlot fils, lieutenant.

Commissariat général des Troupes.

S. G. Mgr le duc de la Marmelade, L. G., C. D. ✠, commissaire général.
S. Ex. M. le comte de Saint-Louis, L. G., C. D. ✠, sous-commissaire général.

Commissaires, Messieurs,

Buon, *voyez Royale Artillerie.*
Calixte Augustin, *voyez Gardes du Corps.*
Galant, *voyez Chevau-Légers du Roi.*
Gaston Desmangles, *voyez Chevau-Légers de la Reine.*
Armand, *voyez Chevau-Légers du Prince Royal.*
Joseph Desforges, *voyez Gardes Haytiennes.*

Royale Artillerie.

Le ROI, capitaine.

S. A. R. Le Prince Royal, lieutenant.
S. Ex. M. le comte du Gros-Morne, M. D: C., C. D: ✠ major commandant.

Messieurs,

Büon, commissaire, — — — — — *rang de sous-l.*
Arsène, quartier-maître-trésorier, *rang de capit.*
Rénac, instructeur, — — — — — *rang de capit.*
François Cadet, chirurgien-major.
Florville, aide-chirurgien.

Première Compagnie, Messieurs,

Christophe, sous-lieutenant en 2^e^, *rang de lieut. col.*
Abel, aide-major en 1^er^, — — — — *rang de capit.*
Jacques Victor, aide-major en 2^e^, — *rang de lieut.*
Arbatte, cornette, — — — — — *rang de sous-l.*

Deuxième Compagnie, Messieurs,

Le chev. de Blaise, C. ✠, sous-l. en 2^e^, *rang de lieut. col.*
Médard, aide-major en 1^er^, — — — *rang de capit.*
Larose, aide-major en 2^e^, — — — *rang de lieuten.*
Abraham, cornette, — — — — — *rang de sous-l.*

Gardes du Corps.

Le ROI, capitaine.

S. G. Mg^r^ le duc de Plaisance, G. M. D., G. C. ✠, lieut.
S. G. Mg^r^ le duc de l'Artibonite, G. M. D., G. C. ✠, major commandant.

Messieurs,

Calixte Augustin, commissaire, — *rang de lieut. col.*
Lemoine fils, quart.-maître-trésorier., *rang de lieut.*
Cressan Giles, instructeur, — — — *rang de lieut.*
Pierre Louis, chirurgien-major.
Calix Antona, aide-chirurgien.

Première Compagnie.

M. le baron d'Athis Richer, C. ✠,
sous-lieutenant en 1^er^, — — — — *rang de colonel.*

Messieurs ,

Pierre Hardy, C ✠, sous-lieut. en 2^e^, *rang de lieut. col.*
Jean-Bap. André, aide-major en 1^er^, *rang de capit.*
Noële Lagarde, aide-major en 2^e^, — *rang de lieut.*
Narcisse Baptiste, enseigne, — — *rang de sous-l.*
Jean Marseille, enseigne, — — — *rang de sous-l.*

Deuxième Compagnie.

S. Ex. M. le comte d'Ouanaminthe, L. G., C. D. ✠, sous-lieutenant en 1^er^.

Mssieurs ,

Titus, sous-lieutenant en 2^e^, — — *rang de lieut. col.*
Remy Jacques, aide-major en 1^er^, — *rang de capit.*
Antoine Louis, aide-major en 2^e^, — *rang de lieut.*
Lubin François, enseigne, — — — *rang de lieut.*
Germain Benjamin, enseigne, — — *rang de sous-l.*

CHEVAU-LÉGERS DU ROI.

LE ROI, capitaine.

S. A. S. Mg^r^ le prince de Saint-Marc, G. M. D., G. C. ✠, lieutenant.
S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé, L. G., C. D. ✠, major-commandant.

Messieurs ,

J^n^ F^s^ David, C. ✠, sous-lieut. en 1^er^, *rang de colonel.*
Gallant, commissaire, — — — — *rang de sous-l.*
Charlemagne Thomas, quart.-m.-tr., *rang de sous-l.*
N — — — — — — instructeur, *rang de*
Désiré Mathieu, chirurgien-major.
Nonnoutte, aide-chirurgien.

Première Compagnie, Messieurs ,

Bien-Aimé Guillaume, sous-l. en 2^e^, *rang de lieut. col.*
Toussaint Joseph, aide-major en 1^er^, *rang de capit.*
Isidore Gabriel, aide-major en 2^e^, — *rang de lieut.*
Edouard François, cornette, — — *rang de sous-l.*

Deuxième

Deuxième Compagnie, Messieurs,

Fidèle François, C. ✠, sous-l. en 2e, *rang de lieut. col.*
Dieudonné Bobo, aide-major en 1er, *rang de capit.*
Pierre Pancrace, aide-major en 2e, *rang de lieut.*
Jean-Pierre, cornette, — — — — *rang de sous-l.*

CHEVAU-LÉGERS DE LA REINE.

LE ROI, capitaine.

S. A. S. Mgr le prince du Limbé, G. M. D., G. C. ✠, lieut.
S. Ex. M. le comte de Laxavon, L. G., C. D. ✠, major-commandant.
M. le baron de Cap, C. ✠, sous-l. en 1er, *rang de maj. g.*

Messieurs,

Gaston Desmangles, commissaire, — *rang de capit.*
Achile fils, quartier-maître-trésorier, *rang de sous-l.*
Denis André, instructeur, — — — *rang de lieut.*
Victorin, chirurgien-major.
Bruneau, aide-chirurgien.

Première Compagnie, Messieurs,

Prophète Daniel, C. ✠, sous-l. en 2e, *rang de lieut. col.*
Jean-Jacques Sevère, aide-maj. en 1er, *rang de capit.*
Désiré Lucas, aide-major en 2e, — *rang de lieut.*
François Bataille, cornette, — — *rang de sous-l.*

Deuxième Compagnie, Messieurs,

Jn Jh Ste-Fleur, C. ✠, sous-l. en 2e, *rang de lieut. col.*
Jean-Louis François, aide-maj en 1er, *rang de capit.*
Charles Brouillé, aide-major en 2e, *rang de lieut.*
Jean-Baptiste François, cornette, *rang de sous-l.*

CHEVAU-LÉGERS DU PRINCE ROYAL.

LE ROI, capitaine.

S. A. R. LE PRINCE ROYAL, lieutenant.
S. Ex. M. le comte de Limonade, L. G., C. D. ✠, major-commandant.
M. le baron de J. C. Charlot, C. ✠, sous-lieutenant en 1er, — — — — *rang de colonel.*

Messieurs,

Armand, commissaire, — — — — *rang de lieut.*
Beauséjour Pillard, quart.-maît.-trés., *rang de sous-l.*
Saint Cloux, instructeur, — — — *rang de sous-l.*
Saint-Louis Pierre, chirurg.-major.
Eusèbe, aide-chirurgien.

Première Compagnie, Messieurs,

Marc fils, C. ✠, sous-lieuten. en 2e, *rang de lieut. col.*
Jean-Louis Valeur, aide-major en 1er, *rang de capit.*
Jean-Louis André, aide-major en 2e, *rang de lieut.*
Janitte, cornette, — — — — — *rang de sous-l.*

Deuxième Compagnie, Messieurs,

Nord Alexis, C. ✠, sous-lieut. en 2e, *rang de lieut. col.*
Joachim Thabares, aide-major en 1er, *rang de capit.*
Toussaint André, aide-major en 2e, *rang de lieut.*
Jean-Louis Lamour, cornette, — — *rang de sous-l.*

GARDES HAYTIENNES.

S. A. R. Mgr le prince NOELE, G. M. D., G. C. ✠, colonel général.
S. Excellence M. le comte de Valière, L. G., C. D. ✠, commandant en second.
M. le baron de Joseph Dessalines, colonel-major, — — — — — *rang de colonel.*

Messieurs,

Joseph Desforges, commissaire, — *rang de sous-l.*
Jean Laurent, quartier-maître-trés., *rang de sous-l.*
Jean-Joseph, capitaine, adjudant-major.
Cottereau fils, capitaine, adjudant-major.
Barreau fils, instructeur, — — — *rang de lieut.*
Eloi, chirurgien-major.
Jean-Baptiste, aide-chirurgien.

Première Brigade, Messieurs,

Belair, C. ✠, capitaine en 1er, — — *rang de lieut. col.*
Guillaume Baptiste, capitaine en 2e, *rang de capit.*
Néré Martial, lieutenant en 1er.
Jean-Baptiste Louis, lieutenant en 2e.
Pierre Gilbert, sous-lieutenant en 1er.
Pierre-Jean-Baptiste, sous-lieutenant en 2e.

Deuxième Brigade, Messieurs,

Prophète Augustin, capitaine en 1^er^, *rang de lieut. col.*
Grégoire Thomas, capitaine en 2^e^.
Fonrose Clavereaux, lieutenant en 1^er^.
Jean-Marie Baptiste, lieutenant en 2^e^.
Toussaint Noële, sous-lieutenant en 1^er^.
Pierre Séraphin, sous-lieuteneut en 2^e^.

Troisième Brigade, Messieurs,

Isidore Blaise, capitaine en 1^er^, — — *rang de lieut. col.*
Julien Gillot, capitaine en 2^e^.
Chevalier, lieutenant en 1^er^,
Félix Maniga, lieutenant en 2^e^.
Robillard, sous-lieut. en 1^er^.
Philippe, sous-lieut. en 2^e^.

Quatrième Brigade, Messieurs,

N — — — — — capitaine en 1^er^, *rang de*
Candio Sancé, capitaine en 2^e^.
Jean Dureau, lieutenant en 1^er^.
Pierre Antoine, lieutenant en 2^e^.
Constantin, sous-lieut. en 1^er^.
N — — — — sous-lieut. en 2^e^.

Cinquième Brigade, Messieurs,

César Mineur, C. ✠, capit. en 1^er^, *rang de lieut. col.*
Adrien Toussaint, capitaine en 2^e^.
Fleury, lieutenant en 1^er^.
Pierre-Michel, lieutenant en 2^e^.
Charlot Alexandre, sous-lieut. en 1^er^.
Théodore Adrien, sous-lieut. en 2^e^.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Les Corps de la maison militaire ne prennent jamais les armes que pour le Roi, la Reine, le Prince Royal, et Leurs Altesses Royales Madame Première et Madame Athénaïs. Ces Corps ne battent, ne sonnent aux champs et ne prennent les armes que pour le Roi et la Reine seuls; cependant lorsque le Roi sera absent des Villes, Palais,

Châteaux, et lieux de plaisance où se trouveront Leurs Altesses Royales ci-dessus, la maison militaire du Roi leur rendra les mêmes honneurs qu'à Leurs Majestés, mais dans toute résidence où le Roi sera présent, ces Corps ne feront que battre, sonner le rappel et leur présenter les armes.

Le salut de l'enseigne, de l'étendard et du drapeau, pour la Maison du Roi, de même que pour tous les Corps, n'est dû qu'au Roi et à la Reine.

Les Officiers de la maison militaire du Roi ne saluent de l'épée que Leurs Majestés.

Les autres Corps, soit d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, continueront à rendre, aux Officiers généraux, les honneurs et saluts militaires d'usage, excepté le seul salut du drapeau, qui n'est dû qu'au Roi et à la Reine.

Lorsqu'un Officier supérieur viendra à passer auprès d'une sentinelle, soit des Gardes du Corps, soit des Chevau-Légers ou des Gardes Haytiennes, cette sentinelle se tiendra immobile au port d'armes.

Quand les Troupes de la maison militaire sont en marche ou rangées en bataille sur une place quelconque, si un Grand Maréchal d'Hayti vient à passer, elles font halte, portent les armes seulement, sans les présenter, les tambours ont leurs baguettes dans le fourreau de leur banderole et les fifres, leur fifre dans leur étui, jusqu'à ce que cet Officier soit passé. Si c'est un Lieutenant général ou un Maréchal de Camp en activité de service, elles font également halte, et se tiennent l'arme au pied, jusqu'à ce que cet Officier soit aussi passé.

Le Roi, à cheval, fait recevoir son Lieutenant à la tête du Corps assemblé; le Lieutenant fait recevoir, de la même manière, tous les autres Officiers, tant supérieurs qu'inférieurs.

Aussitôt que le Roi a fait recevoir son Lieutenant, Sa Majesté étant retirée, il prête son serment l'épée au côté, à cheval, entre les mains d'un Grand Dignitaire désigné par Sa Majesté, aussi à cheval. Les autres Officiers des Troupes de la maison militaire, prêtent leur serment dans la même forme, et l'épée au côté, comme étant de la Garde du Roi, entre les mains du Lieutenant ou Commandant de leurs Corps.

Le Lieutenant de Royale Artillerie, des Gardes du Corps, ceux des Chevau-Légers, et le Colonel général

des Gardes haytiennes, ne rendent compte qu'à S. M., et ne reconnaissent aucun autre Supérieur ; aucun autre Général ne peut se mêler du commandement, ni aucun ministre prendre connaissance du détail de ces Corps.

Le Roi, en sa qualité de Capitaine, commande en personne le Corps de Royale Artillerie, les Gardes du Corps et les Chevau-Légers, lorsqu'il le juge à propos.

Les enseignes de Royale Artillerie, des Gardes du Corps, et les étendards des Chevau-Légers sont portés chez le Roi, et déposés dans la ruelle de son lit, tout autant que ces Corps ne sont point assemblés.

Toutes les fois que ces corps prennent les armes, soit ensemble ou particulièrement, les Majors, Sous-Lieutenans en 1^er^, suivis d'un Aide-major en 2^e^, des Enseignes ou Cornettes, et de huit Caporaux ou Brigadiers de chaque Corps, se transportent jusques dans la chambre du Roi, où ils entrent tous, les Majors et Sous-Lieutenans passent dans la ruelle du lit de Sa Majesté, prennent les enseignes et étendards, les remettent aux Enseignes et Cornettes, et les font porter dans leurs Corps, où les enseignes et étendards sont reçus avec les honneurs d'usage, et placés dans leurs rangs respectifs ; les enseignes et étendarts sont rapportés de même chez Sa Majesté, lorsque la revue est terminée.

Les drapeaux des Gardes Haytiennes sont portés et déposés chez le Colonel général, lorsque les brigades ne sont pas de service auprès de Sa Majesté, ou qu'elles ne prennent pas les armes.

Le Commissaire général passe la revue des Corps respectifs, de la maison militaire, tous les mois, et rend compte au Roi, aussi bien que de tout ce qui les concernent, et des abus qui pourraient se glisser dans ces Corps, etc. il surveille l'exécution des réglemens, auxquels il doit tenir la main.

CHAPITRE V.

Grand-Conseil d'Etat et Conseil Privé du Roi.

SECTION PREMIÈRE.

Grand-Conseil d'Etat.

Le Grand-Conseil tient ses séances au palais du Roi, et s'assemble toutes les fois qu'il est convoqué en vertu des ordres de Sa Majesté.

Il est présidé par Sa Majesté lorsqu'elle le trouve convenable ; dans le cas contraire, par celui des Grands Dignitaires qu'elle désigne.

Le Grand-Conseil s'occupe de toutes les affaires générales du Royaume, qu'il plaît au Roi de lui soumettre.

Pour la clarté de la discussion et le travail des divers objets à traiter, le Grand-Conseil se divise en quatre sections, savoir ;

Première section, de la Guerre et de la Marine.

Deuxième section, des Finances et de l'Intérieur.

Troisième section, de la Législation.

Quatrième section, des Affaires étrangères et du commerce.

Le travail de chacune des sections est discuté par les diverses sections réunies du Grand-Conseil assemblé, qui délibère en commun.

Le Grand-Conseil se transforme en Haute Cour royale pour la connaissance et le jugement, 1° des Délits personnels qui pourraient être commis par des Membres de la Famille royale, par les Grands Dignitaires du Royaume, et généralement la Noblesse, selon la gravité du cas ; 2° des Crimes, Attentats et Complots contre la sûreté du Royaume, la personne du Roi, de la Reine et du Prince royal ; 3° des Délits et Responsabilité d'office qui pourraient être commis par les Ministres et autres grands Fonctionnaires publics, chargés d'une partie de l'Administration publique ; 4° des Prévarications et Abus

de pouvoirs par les grands Fonctionnaires ; 5° du Fait de désobéissance des Généraux de terre et de mer, qui contreviennent à leurs ordres et instructions ; 6° des Dénonciations pour cause de détention arbitraire, qui pourraient être commis par des Grands du Royaume ; 7° de la Révision, Cassation ou Confirmation des Jugemens de la Cour Souveraine, lorsque Sa Majesté croit devoir le faire ; 8° des Forfaitures ou prises à parties qui peuvent être encourues par la Cour Souveraine ou par des Membres de ladite Cour.

Lorsque le Grand-Conseil est constitué en Haute Cour royale, pour la connaissance et le jugement d'un des délits ci-dessus désignés, ladite Cour ne pourra juger à moins de quinze Membres ; quatre, sur la totalité, peuvent être récusés, sans motifs déterminés, par l'Accusé.

Le Président de la Haute Cour royale ne peut jamais être récusé ; cependant, pour des causes légitimes, il peut s'abstenir ; dans ce cas, Sa Majesté en désigne un autre.

Le Procureur Général fait les poursuites près la Haute Cour royale, et donne ses conclusions comme partie publique, sans avoir voix délibérative ; à son défaut, l'Avocat Général le remplace.

Le Président de la Haute Cour royale choisit un Greffier parmi les Membres de ladite Cour.

La Haute Cour ne peut prononcer que des peines portées par le Code pénal militaire ou par les Lois du Royaume.

Lorsqu'elle acquitte, elle peut mettre ceux qui sont absous sous la surveillance ou à la disposition de la haute police du Royaume, pour le temps qu'elle détermine.

Les Arrêts de la Haute Cour sont motivés ; ils contiennent le texte de la Loi, et sont signés des Membres qui les ont rendus.

Tous les Arrêts de la Haute Cour royale sont soumis à l'approbation du Roi.

CONSEILLERS D'ETAT.

S. A. R. Monseigneur le prince Noële, G. C. ✠.
S. A. R. Monseigneur le prince Jean, G. C. ✠
S. A. S. Monseigneur le prince du Limbé, G. C. ✠
S. A. S. Monseigneur le prince de Saint-Marc, G. C. ✠

S. G. Monseigneur le duc de Fort-Royal, marquis de l'Avalasse, G. C. ✠.
S. G. Monseigneur le duc de Plaisance, G. C. ✠.
S. G. Monseigneur le duc de l'Artibonite, G. C. ✠.
S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé, G. C. ✠.
Leurs Excellences Messieurs les Ministres.
S. Ex. M. le comte de Valière, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte de Laxavon, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte d'Ennery, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte de Cahos, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte du Gros-Morne, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte de Léogane, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte du Mont-Rouis, C. D. ✠.
M. le baron de Chevallier, C. ✠.
M. de Frégis, C. ✠.
M. de Jean-Joseph, C. ✠.

SECTION II.

Conseil Privé du Roi.

S. Emin. et Rev. Monseigneur le duc de l'Anse.
S. Ex. M. le comte de Terre-Neuve.
S. Ex. M. le comte de Limonade, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte de Saint-Louis, C. D. ✠.
S. G. Monseigneur le duc de la Marmelade, C. D. ✠.
S. G. Monseigneur le duc du Dondon, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte de la Taste.
S. Ex. M. le comte d'Ouanaminthe, C. D ✠.
S. Ex. M. le comte du Terrier-Rouge, C. D. ✠.
M. le baron de Dessalines, C. ✠.
M. le baron de Dupuy, C. ✠.
M. le baron de Petit.
M. le baron de Faraud, C. ✠.
M. le baron de Vastey.
M. Bertrand Lemoine.

CHAPITRE VI.

Ordre Royal et Militaire de Saint HENRY, *créé le* 20 *Avril* 1811.

L'Ordre royal et militaire de Saint Henry est composé du Roi, en qualité de Chef Souverain, Grand Maître et Fondateur, du Prince Royal, et autres Fils du Roi, de seize Grands Croix, de trente-deux Commandeurs, du nombre de Chevaliers que Sa Majesté juge à propos d'y admettre, d'un Trésorier, un Greffier et un Huissier, qui sont pris parmi les Chevaliers.

La Croix de Saint Henry est d'or, émaillée d'azur, à six rayons doubles, sur laquelle il y a d'un côté l'image de Saint Henry, avec ces mots autour : *Henry Fondateur*, 1811, et de l'autre, une couronne de lauriers, avec une étoile, et la devise : *Prix de la Valeur*. Les Grands Croix la portent attachée à un ruban moiré, de couleur noire, qu'ils mettent en écharpe, de droite à gauche, et ils la portent aussi en broderie d'or sur l'habit, au côté gauche; les Commandeurs la portent attachée à un ruban moiré rouge, en écharpe, de gauche à droite; mais sans que la Croix puisse être brodée sur l'habit; et quant aux Chevaliers, ils la portent attachée à la boutonnière de l'habit, avec un petit ruban moiré, de 18 lignes de largeur, aux couleurs d'Hayti.

Le Roi, le Prince Royal, et autres Fils du Roi, seuls portent indistinctement la Croix, soit en collier, soit en écharpe, soit à la boutonnière de leurs habits.

L'Ordre est doté de 300,000 livres de rente par année, savoir; 56,000 livres aux seize Grands Croix, à raison de 3,500 liv. chacun; 80,000 livres à trente-deux Commandeurs, à raison de 2,500 liv. chaque, et 150,000 liv. à deux cens cinquante Chevaliers, à raison de 600 livres chacun; 2,500 livres au Trésorier; 2,000 liv. au Greffier, et 1,500 livres à l'Huissier, pour leurs appointemens, frais de comptes, registres, etc. et les 8,000 l. restantes, pour la fabrication des Croix et autres dépenses qui ne peuvent être faites que par ordre du Roi.

LE ROI,

Chef Souverain, Grand Maître et Fondateur.

S. A. R. Monseigneur François-Ferdinand HENRY.
S. A. R. Monseignenr Jacques-Victor HENRY.

Promotion du 1^er^ Mai 1811, an huit.

Grands Croix.

S. A. R. Monseigneur le prince Noële.
S. A. R. Monseigneur le prince Jean.
S. A. S. Monseigneur le prince du Limbé.
S. A. S. Monseigneur le prince de Saint-Marc.
S. G. Mg^r^ le duc de Fort-Royal, marquis de l'Avalasse.
S. G. Monseigneur le duc de Plaisance.
S. G. Monseigneur le duc de l'Artibonite.

Promotion du 9 Janvier 1814, an onze.

S. A. S. Monseigneur le prince Eugène, duc du Môle.

Promotion du 1^er^ Mai 1811, an huit.

Commandeurs.

S. G. Monseigneur le duc de la Marmelade.
S. Ex. M. le comte de Jérémie.
S. Ex. M. le comte de Laxavon.
S. Ex. M. le comte d'Ennery.
S. G. Monseigneur le duc du Dondon.
S. Ex. M. le comte de Cahos.
S. Ex. M. le comte de Limonade.
S. Ex. M. le comte du Trou.
S. Ex. M. le comte du Terrier-Rouge.
S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé.
S. Ex. M. le comte de Saint-Louis.

S. Ex. M. le comte du Gros-Morne.
S. Ex. M. le comte de Léogane.
S. Ex. M. le comte de la Presqu'Isle.
S. Ex. M. le comte d'Ouanaminthe.

Promotion du 10 *Juillet* 1812, *an neuf.*

S. Ex. M. le comte de Mont-Rouis.

Promotion du 8 *Mars* 1814, *an onze.*

S. Ex. M. le comte de Valière.

Promotion du 1^er^ *Mai* 1811, *an huit.*

CHEVALIERS.

M. le baron de Thabares
M. le baron de Henry Proix.
M. le baron de Chevallier.
M. le baron de Raymond.
M. le baron de Dessalines.
M. le baron de Sicard.
M. le baron de Dossou.
M. le baron de Ferrier, *greffier.*
M. le baron de Cadet Antoine.
M. le baron de Bastien Fabien.
M. le baron de Pierre Poux.
M. le baron de Célestin Cap.
M. le baron de Jean-Charles Charlot.
M. le baron de Bottex.
M. le baron de Léo.
M. le baron de Monpoint.
M. le baron de Joseph Jérôme.
M. le baron de Barthélemy Choisy.
M. le baron de Bazile Saillant.
M. le baron de Faraud.
M. le baron de Déville.
M. le baron de Dupuy.
M. le baron de Charrier.

Messieurs ,

le chevalier de Lacroix.
le baron de Lucas.
le baron de Théophile.
de Pierre Fidèle.
d'Honoré Samson.
d'Appollon.
de Laurent Désir.
le chevalier de P. Blaise.
le chevalier de Leconte.
le chr de Dézormes, *huissier.*
le chr de Prézeau, *trésorier.*
le chevalier de C. Pétigny.
d'André Lejeune.
de Pierre Jumeaux.
de Jean-François David.
de Fidèle François.
de Prophète Daniel.
de Sainte leur.
de Pierre Marc.
de Nord Alexis.
de Joseph Belair.
de Pierre Sans-Soucy.
de César Mineur.
de Pierre Hardy.
d'Antoine Paul.
de Diacoué.
de Jean Laurent.
de Maximilien Ablein.
de Saint-Louis Alexandre.
de Charles Prophile.
de Pierre Charles.
d'Honoré André.
de Pierrette Gourgue.
de Joseph Titon.
de Jean Joseph.
de Jean Cézaire.
de Lubin Domage.
de Julien Pierre.
de Pierre-Louis Michaux.
de Jean Baptiste.
de Damis Alexandre.
de Joseph-Paul Benoit.
d'Azor Elizé.
de Joseph Vincent.
d'Alexandre Dubourg.
d'Etienne Colas.
de Pierre Désobly.
de Réné Semblé.
de Paul Jérôme.
de Janvier Folin.
de Georges Barguettes.
de Janite Jacques.
de Toussaint Gabriel.
de J. P. Jean-Baptiste.
de Bernard Pierre.
de Silvain Pierre.
de Georges Pavie.
de Pierre Antoine.
de Jacques François.
de Jacques-Antoine Marg.
de Noël Louis.
de Manuel.

le baron d'Atis Richer.
de J. L. Grandmaison.
de Dagobert.
de Louis Poux.
d'Etienne Bazile.
de Dominique Toussaint.
d'Apollon.
le chev. de J. B. Lagarde.
le chev. de Léveillé.
le chev. de Félix.
de Charlemagne.
de Joseph Villarceaux.
de Pierre Labarrière.
de Pierre-Louis Gardon.
de Bonhomme Bayne.
de J. F. Champin.
de Pierre François.
de Frégis.
de Pierre Guillemotte.
de Corasmin.
de Louis Paul.
de Hoban.
de Frontis.
de Jean-Louis Louis.

Promotion du 3 *Mars* 1814, *an onze.*

Messieurs,

de Jean-Jacques Adonis.
d'Augustin Michaux.
d'Edouard Michaux.
de Henry.
de Diane.
de Jean-Louis Bélantrier.

CHAPITRE VII.

Secrétairerie d'Etat, Chancellerie du Roi, Départemens ministériels et Département du Grand Amiral.

SECTION PREMIÈRE.

Secrétairerie d'Etat et Ministère des Affaires étrangères.

S. Ex. Mr le comte DE LIMONADE, L. G., C. D ❀, Secrétaire d'Etat, Ministre des Affaires étrangères.

Le travail habituel avec le Roi, pour tout ce qui a rapport au service de Sa Majesté, la rédaction, l'impression, l'enregistrement et l'envoi aux Ministres, des Edits, Ordonnances, Règlemens, Instructions, Proclamations, etc. concernans les divers ministères, la correspondance avec les Ministres pour les besoins du service de S. M.

Le dépôt, la garde des archives, des sceaux du Royaume, et des sceaux des Ordres créés et à créer par le Roi, le contre-seing et le scel des Edits, Ordonnances, Règlemens, Proclamations du Roi, Lettres patentes, Brevets, Provisions, etc.

Le maintien et l'exécution des Traités, Manifestes, Déclarations, Conventions et Réglemens de Politique et de Commerce, la Correspondance avec les Ambassadeurs, Ministres résidens, Agens diplomatiques et commerciaux, soit des Puissances étrangères auprès du Roi, soit de Sa Majesté près les Puissances étrangeres; le traitement des Employés du Département et des Agens politiques et consulaires, des frais du voyage et de résidence; du Dépôt des mémoires, manuscrits, livres, cartes géographiques, de la démarcation des limites; du contentieux politique des prises, de l'expédition des passeports à l'étranger, de

toutes les affaires particulières qui intéressent les haytiens chez l'étranger.

Employés.

M. Charlemagne.
M. Arsène.
M. Armand.

SECTION II.

Chancellerie du Roi.

N . . . . . chancelier.

La tenue des actes de naissance, mariage, décès, et tous autres actes des membres de la Famille Royale, la garde et le dépôt des archives de la Famille Royale, des Domaines particuliers de Sa Majesté et de ceux des membres de la Famille Royale, et le sceau du Roi, qu'il appose au bas des actes particuliers de Sa Majesté; la convocation, en vertu d'ordre du Roi, des diverses Autorités du Royaume, lorque Sa Majesté tient ses lits de justice; et là, il a la transmission des volontés du Roi. Au lit de justice, la place du Chancelier est à gauche, aux dernières marches du trône, à portée de la voix de Sa Majesté, et dans les marches et cérémonies publiques, à gauche, derrière le colonel des gardes.

Le Chancelier scelle toutes les lettres de justice et de grâce, commutation de peines, tant pour les affaires pendantes que pour les Cours et autres Juridictions royales, et en fait l'envoi au Ministre de la Justice.

En cas d'absence, de maladie, ou autres de la part du Ministre de la Justice, le Chancelier du Roi remplit provisoirement ses attributions, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par Sa Majesté.

Employé à la Chancellerie.

M. Buon, chauffe-cire.

SECTION III.

Département de la Guerre et de la Marine.

S. A. S. Mr le prince DU LIMBÉ, G M. D., G. C. ✠, Ministre de la Guerre et de la Marine.

La levée, l'organisation, l'habillement et équipement des troupes de terre et de mer, l'inspection, la surveillance, la discipline, la police, le mouvement des armées, les plans de campagne, et tous autres relatifs, tant à la perfection de la tactique militaire, qu'à l'amélioration et à la conservation des armes de toute espèce, la disposition, l'ordonnance, et le transport des trains et pièces d'artillerie, et de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche, pour les armées en marche ou en présence de l'ennemi, le plan général de défense du Royaume, le personnel et le matériel de l'artillerie et du génie, les fortifications des places de guerre et de leur approvisionnement, les arsenaux, la confection des poudres et salpêtres, les maréchaussées du Royaume, les hôpitaux militaires, la police de l'école royale militaire, dont il est le gouverneur, les emplois et les récompenses militaires, la solde des troupes, traitemens extraordinaires et indemnités, les retraites, l'admission dans les corps de vétérans et d'invalides; il pose la première pierre des places fortes dont la construction est ordonnée.

Lorsque le Roi ne remet pas en personne les drapeaux aux régimens de l'armée, le Ministre les leur remet au nom de Sa Majesté.

Lorsqu'un Général d'armée est prévenu d'un délit spécifié au Code pénal militaire, le Ministre de la Guerre peut présider le conseil de guerre qui doit juger.

La présentation des Grands Maréchaux d'Hayti, des Officiers généraux et des Colonels de toutes les armes, au serment qu'ils prêtent entre les mains du Roi.

La réception du serment des Lieutenans Colonels, Capitaines, Lieutenans et Sous-Lieutenans de toutes armes.

L'installation

L'installation des Grands Maréchaux d'Hayti.

La présentation des Officiers généraux, des Colonels et Lieutenans Colonels de toutes armes, lorsqu'ils sont admis à l'audience du Roi.

La rédaction, l'impression, et l'envoi aux Autorités militaires, des ordres généraux de l'armée.

Secrétariat général du Ministère.

M. le baron de Dessalines, C. ✠, major général des armées du Roi, secrétaire général.

SECTION IV.

Département des Finances et de l'Intérieur.

S. Ex. Mr le comte DE LA TASTE, Ministre des Finances et de l'Interieur.

La proposition et l'exécution des Edits, Ordonnances et Règlemens royaux, sur l'assiette, la répartition et recouvrement des impositions, la proposition aux places d'Intendans, de Contrôleurs, Directeurs des Domaines et des Douanes, des Trésoriers de Provinces, du cadastre, de la direction des postes aux lettres et aux chevaux, de l'administration des monnaies, des forêts, de l'enregistrement des Domaines publics, soit pour la conservation, soit pour la vente, la régie des droits d'importation, d'exportation, d'octrois, etc. la régie des salines du Royaume, les habitations, baux, régies et entreprises qui donnent un produit au trésor du Roi, les demandes relatives à la résiliation et à la validité des baux à fermes, du payement des loyers et fermages, de la levée des séquestres mis sur les biens pour cause d'émigration, l'expédition des ordonnances pour le payement des pensions civiles et ecclésiastiques, la formation du budget général des recettes et dépenses de chaque année, des instructions qui règlent la comptabilité du Trésorier général et des Trésoriers particuliers, la surveillance et le contrôle du

versement des fonds dans la caisse générale du Roi, à la citadelle Henry, ou dans les caisses extérieures ; du mouvement des fonds combinés avec les dépenses de l'Etat, de l'ordre des poursuites pour les recouvremens des débets, de la vente des biens du Royaume, et du recouvrement de leurs produits, l'organisation des prisons, maisons d'arrêts, de justice, de réclusion, des hôpitaux civils, établissemens de bienfaisances, la confection, alignemens pour la plantation et entretien des routes, de la confection des ports marchands, ponts, digues, levées, écluses, canaux ; etc. autres travaux publics, des phares, des ports de commerce, des mines et carrières, de la navigation intérieure, du flottage, halage, des progrès de l'agriculture et du commerce, des haras, dépôts d'étalons, pépinières et bergeries, des desséchemens et défrichemens des marais, de l'industrie, des arts, des fabriques, des manufactures, des primes et encouragemens, des mesures de salubrité, de l'instruction publique, de la haute surveillance des professeurs, instituteurs, soldés par le Gouvernement, et ceux particuliers, des musées, des fêtes publiques, de l'autorisation et de la surveillance, des poids et mesures, de la formation des tableaux de population, d'économie politique et de statistique des produits territoriaux, des produits des pêches sur les côtes, grandes pêches maritimes et de la balance du commerce, des sociétés savantes, des dépôts littéraires et des archives.

Secrétariat général du Ministère.

M. le baron de Petit, secrétaire général.

M. David, chef de bureau de la 1ere section.

M. Terçon, *idem*, de la 2e section.

SECTION V.

Département de la Justice.

S. Ex. Mr le comte de TERRE-NEUVE, Ministre de la Justice.

La promulgation des Lois, l'organisation des Cours de Justice, Sénéchaussées et Amirautés du Royaume, la correspondance habituelle avec ces Cours, Procureur général, Avocat général et Procureurs du Roi, Sénéchaussées, et pour tout ce qui a rapport à l'administration de la justice, soit au civil, soit au criminel, le régime du notariat et le travail relatif à la nomination des Notaires, la réception des mémoires, procédures et jugemens qui lui sont adressés pour la sollicitation de la convocation de la Haute Cour royale, le rapport des recours en grâce, et l'envoi aux Tribunaux des Lettres de grâces et de commutation de peine, les rapports sur les questions qui exigent l'interprétation des Lois, et sur les affaires de nature à être renvoyées au Grand-Conseil d'Etat, le compte à rendre au Roi des observations recueillies sur les diverses parties de la Législation, sur les abus qui se seraient introduits dans l'exercice de la justice, sur la discipline des Cours de Justice, Amirautés et Sénéchaussées, l'impression et l'envoi des Edits, Ordonnances, Réglemens, Proclamations, Jugemens, aux Autorités du Royaume.

SECTION VI.

Département du Grand Amiral.

S. A. R. Monseigneur le prince JEAN, G. C. ✠, Grand Amiral.

Le compte annuel à rendre au Roi, de l'état des constructions navales, des arsenaux, des approvisionnemens; la direction des forces navales et expéditions maritimes, la transmission des ordres et instructions aux Vices-Amiraux, Contre-Amiraux, la désignation des signaux de reconnaissance, l'ordre sur tout ce qui a rapport à l'administration des ports, aux approvisionnemens, aux magasins et chantiers destinés au service de la marine, à la construction, réparation, entretien et armement des vaisseaux, navires et bâtimens de mer, la livraison des lettres de marque, la comptabilité générale de la marine, le dépôt des Lois, Edits et Ordonnances, anciennes et nouvelles, Réglemens, Instructions, le dépôt des archives de la marine, les cartes, plans, vues des côtes, etc. la connaissance des bris, naufrages, droits de sauvetage, etc.

Lorsqu'un Amiral, Vice-Amiral, Contre-Amiral, commandant en chef une armée navale, est prévenu d'un délit spécifié au Code pénal, le Grand Amiral peut présider la Cour martiale qui doit juger; la présentation des Amiraux, Vices-Amiraux, Contre-Amiraux, Chefs de division, Capitaines de vaisseaux, au serment qu'ils prêtent entre les mains du Roi; la réception du serment des Capitaines de frégates, Lieutenans de vaisseaux et Enseignes; la présentation des Amiraux, des Vices-Amiraux et des Contre-Amiraux, Capitaines de vaisseaux et de frégates, lorsqu'ils sont admis à l'audience du Roi; la direction des constructions ordonnées par le Roi, les refontes, radoubs, entretiens des bâtimens et machines flottantes, les armemens et désarmemens, la direction du service sur les batteries affectées à la marine, les travaux des bâtimens civils, des constructions, réparations et entretiens d'édifices, des ma-

gasins, quais, cales, jetées, des travaux des ports de commerce, des approvisionnemens en marchandises et munitions navales de toute espéce, en vertu d'ordre du Roi, la surveillance sur leur consommation, l'administration des vivres de la marine, le martelage et l'exploitation des bois nécessaires à la marine, des manufactures des toiles à voiles, de la correspondance avec les Autorités civiles et militaires, et les Fournisseurs et Entrepreneurs, relativement aux approvisionnemens, la police de la navigation et des ports de commerce, du contrôle des équipages, de la surveillance des phares, des commissions de conducteurs de prises, des embargos, des mouvemens des bâtimens neutres, des Capitaines de commerce, maîtres au petit cabotage et pilotes côtiers, des Capitaines de ports, de l'inscription maritime, des levées et conduites des gens de mer et ouvriers, de leur police et discipline, des renseignemens et demandes relatifs à l'embarquement des marins sur les bâtimens du Roi, des certificats d'activité de service, de la répartition des prises, de la surveillance des caisses de gens de mer, du payement des salaires, parts de prises et gratifications dues aux marins, de la correspondance sur tous ces objets, des Officiers de santé de la marine, etc.

Le Grand Amiral correspond avec les ministres pour tout ce qui a rapport à son service.

Secrétariat général du Département du Grand Amiral.

M. le baron de Cadet Antoine, C. ✠, chef de division de marine, secrétaire général.

CHAPITRE VIII.

Du Clergé.

La Religion catholique, apostolique et romaine, est la seule reconnue et publiquement exercée à Hayti.

Le Roi, à son avénement au trône, voulant assurer à son peuple une perpétuelle administration des sacremens, et le faire jouir de tous les avantages de la religion, a érigé, par son Edit du 7 Avril 1811, un Siége Archiépiscopal dans la Capitale, et des Siéges Episcopaux dans les principales Villes du Royaume.

Chaque Evêché a un Chapitre et un Séminaire.

L'Archevêché, outre son Chapitre métropolitain et son Séminaire, a aussi un Collége. Des revenus considérables sont assignés pour l'entretien du Culte, la dotation des Chapitres, Séminaires et Collèges.

L'Archevêque d'Hayti, grand aumônier du Roi, a un beau Palais Archiépiscopal au Cap-Henry, à Sans-Souci, et dans la Paroisse du Quartier-Morin, où se trouve le magnifique Château royal des Délices de la Reine.

L'Eglise royale et paroissiale de Sans-Souci, cette rotonde majestueuse, élevée par les soins du Roi, et consacrée sous le titre de *la Conception de la Sainte Vierge*, est un monument de la munificence et de la piété royale.

L'Autel de la Paroisse du Cap-Henry est renfermé dans l'Eglise métropolitaine de la Capitale, et desservie par un Vicaire.

Il y a dans le Royaume cinquante Paroisses à desservir, ce qui demande un Clergé nombreux; mais le Royaume manque d'ouvriers évangéliques.

Le Gouvernement accueillera tous les Ecclésiastiques qui, munis de bons certificats de mœurs et de conduite, et nantis de leurs lettres de prêtrises, voudront s'établir à Hayti; ils seront préalablement tenus de se présenter à l'Archevêque, qui, s'il les jugent propres à être employés, les présentera au Roi, pour obtenir son agrément, ayant qu'ils puissent exercer aucune fonction.

Le Roi a annoncé au Souverain Pontife son avénement au trône d'Hayti, et sollicité de Sa Sainteté les bulles pour l'érection de l'Archevêché et des Evêchés.

L'Archevêque élu, a également sollicité de Sa Sainteté les bulles confirmatives de son élection.

Archevêché.

Son Eminentissime et Révérendissime Monseigneur le duc DE L'ANSE, Archevêque d'Hayti, grand aumônier du Roi.

Vicaire.

M. Jean de Dieu Gonzalès, aumônier de la Reine.

CHAPITRE IX.

Organisation Militaire du Royaume.

SECTION PREMIÈRE.

Etat Major Général de l'Armée.

Le Prince ROYAL, Généralissime.

GRANDS MARÉCHAUX D'HAYTI.

S. A. R. Monseigneur le prince Noële, G. C. ✠.
S. A. S. Monseigneur le prince du Limbé, G. C. ✠.
S. A. S. Monseigneur le prince de St-Marc, G. C. ✠.
S. G. Monseigneur le duc de Fort-Royal, marquis de l'Avalasse, G. C. ✠.
S. G. Monseigneur le duc de Plaisance, G. C. ✠.
S. G. Monseigneur le duc de l'Artibonite, G. C. ✠.
S. A. S. Mgr le prince Eugène, duc du Môle, G. C. ✠.

LIEUTENANS GÉNÉRAUX.

S. Ex. M. le comte de Valière, C. D. ✠.
S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé, G. C. ✠.
S. G. Monseigneur le duc de la Marmelade, C. D. ✠.
S. G. Monseigneur le duc du Dondon, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte d'Ouanaminthe, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte de Laxavon, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte d'Ennery, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte de Limonade, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte de Saint-Louis, C. D. ✠.

MARÉCHAUX

Maréchaux de Camps.

S. Ex. M. le comte de Jérémie, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte du Trou, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte du Terrier-Rouge, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte du Gros-Morne, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte du Mont-Rouïs, C. D. ✠.
M. le baron de Joseph Jérôme, C. ✠.
M. le baron de Barthélemy Choisy, C. ✠.
M. le baron de Déville, C. ✠.
M. le baron de Raymond, C. ✠.
M. le baron de Faraud, C. ✠.
M. le baron de Chevallier, C. ✠.
M. de Frégis, C. ✠.
M. de Jean-Joseph, C. ✠.

Majors Généraux des Armées.

M. le baron de Thabares, C. ✠.
M. le baron de Froix, C. ✠.
M. le baron de Dessalines, C. ✠.
M. le baron de Sicard, C. ✠.
M. le baron de Dossou, C. ✠.
M. le baron de Ferrier, C. ✠.
M. le baron de Cap, C. ✠.

SECTION II.

Divisions Militaires et Arrondissemens, leurs Commandans, Gouverneurs des Places, Citadelles et Forteresses, Lieutenans de Roi, Commandans Inspecteurs de Cultures et Officiers de Police des Paroisses.

Nota. *L'Organisation des Officiers de* Royal Dahomet *n'étant pas parvenue à temps, ils seront portés l'année prochaine.*

PROVINCE DU NORD.

Gouvernement Royal de Sans-Souci.

S. G. Monseigneur le duc de Fort-Royal, marquis de l'Avalasse, G. C. ✠, gouverneur.

Gouvernement de la Capitale et Banlieue.

Par une disposition particulière de Sa Majesté, le gouvernement de la capitale n'est point sous le commandement du commandant de la première division.

Le Gouverneur rend compte directement au Roi.

S. G. Mgr le duc de la Marmelade, L. G., C. D. ✠, gouverneur.

Adjudans d'Armes.

M. de Laurent Désir, colonel, C. ✠.
M. Michel Auguste, lieutenant colonel.
M. Bassette, capitaine.
M. Jean-François Louis, *idem.*
M. Saint-Onge Pierre, *idem.*
M. Jean-Pierre, lieutenant.

Parc d'Artillerie de l'Arsenal.

M. de Manuel, lieutenant colonel, C. ✠, commandant.

Fort Picolet.

M. Benjamin Janot, lieutenant colonel, commandant.

Fort Saint-Joseph.

M. de Jean-Baptiste, lieut. col., C. ✠, commandant.

Port Haytien.

M. d'Alexandre, lieutenant colonel, C. ✠, commandant.

Bande du Nord.

M. Pierre Adams, lieutenant colonel, commandant.

Gouvernement de la Citadelle HENRY.

Par une disposition particulière de Sa majesté, le gouvernement de la Citadelle Henry n'est point sous le commandement de la première division.

Le Gouverneur rend compte directement au Roi.

M. le baron de Raymond, M. D. C., C. ✠, sous-gouv.

M. Olivier, lieutenant colonel, commandant d'armes.

M. Charles Alexis, secrétaire général.

M. P. Michel, lieutenant d'artillerie, garde-magasin.

Première Division du Nord.

Grande - Rivière, chef - lieu.

La première Division du Nord est divisée en deux arrondissemens, dont les paroisses sont ci-après désignées dans leur arrondissement.

Sa Grâce Monseigneur le duc de Fort-Royal, marquis de l'Avalasse, G. M. D., G. C. ✠, commandant.

Premier Arrondissement.

Grande - Rivière, chef - lieu.

Le premier arrondissement est composé des paroisses de Sans-Souci, Quartier-Morin, Limonade, Grande-Rivière, Sainte-Suzanne, Dondon et Marmelade.

Lieutenant de Roi à Sans-Souci.

M. de Louis Poux, colonel, C. ✠.

Adjudant d'Armes, Messieurs,

Bayard, lieutenant colonel.
Francois Zéphir, *idem.*
Charlot, lieutenant.

Officiers de Police, Messieurs,

Jupiter, capitaine; Lespérance, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi au Quartier-Morin.

M. de Pierre Jumeau, lieutenant colonel, C. ✠.

Officiers de Police, Messieurs,

Simon, capitaine; J. B. Couacou, lieut.; Paul, sous-lieut.

Commandement de Limonade et son Arrondissement.

M. le baron de J. Jérôme, M. D. C., C. ✠, commandant.

Lieutenant de Roi.

M. d'Etienne Bazile, lieutenant colonel, C. ✠.

Officiers de Police, Messieurs,

Barnabé, capitaine; Denis, lieutenant.

Lieutenant de Roi à la Grande-Rivière.

M. de Louis Frégis, M. D. C., C. ✠.

Officiers de Police, Messieurs,

Noël Lafortune, lieut.; Jean-Baptiste Mars, sous-lieut.

Lieutenant de Roi à Sainte-Suzanne.

M. de Guillemotte, lieutenant colonel, C. ✠.

Officiers de Police, Messieurs,

Jean-Baptiste, capitaine; Pierre Pompé, lieutenant; Augustin Lerat, sous-lieutenant.

Commandement du Dondon, de la Marmelade et de Saint-Raphaël.

S. Excellence M. le comte du Trou, M. D. C., C. D. ✠, commandant.

Lieutenant de Roi au Dondon.

M. Noël Ladonis, lieutenant colonel.

Officiers de Police, Messieurs,

Louis Jacob, capit.; Alexandre Dastugue, lieutenant;

Commandant d'armes à Saint-Raphaël.

M. Jean-Pierre Laurent, capitaine au 2^{e} bataillon du régiment du Dondon.
M. Baptiste Dumeny, cap., adjudant d'armes..
M. Martin Hippolite, lieutenant, *idem.*

Commandant d'armes au Sourde.

M. Jean Cochet, capitaine au 3^{e} bataillon du régiment de la Grande-Rivière.

Lieutenant de Roi à la Marmelade.

M. Guillaume Lafricain, lieutenant colonel.
M. François-Augustin, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Police, Messieurs,

Jean Etienne, capitaine; Ambroise, lieutenant; Laurent Caseneuve, sous-lieutenant.

Deuxième Arrondissement.

Fort-Royal, chef-lieu.

Le deuxième arrondissement est composé des paroisses du Fort-Royal, d'Ouanaminthe, Valière, Terrier-Rouge et le Trou.

S. Excellence M. le comte de Laxavon, L. G., C. D. ✠; commandant.

Lieutenant de Roi au Fort-Royal.

M. Boniface Buscaille, lieutenant colonel.

Lieutenant de Roi à Ouanaminthe.

M. de Dagobert, colonel, C. ✠.

Officiers de Police, Messieurs,

Georges Charles, capitaine; Pierre l'africain, lieutenant; Alexis Sibia, sous-lieutenanr.

Officiers de Police à l'Acul des Pins, Messieurs,

Jean-François Codiau, capitaine; Jean-François Toussaint, lieutenant; Adrien Laurent, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à Valière.

M. de Pierre Apollon, colonel, C. ✠.

Officiers de Police, Messieurs,

Antoine Gaou, capitaine; Benoît, lieutenant; Jean-Baptiste Bayard, sous-lieutenant.

Officiers de Police à l'Acul de Samedi.

M. Ambroise Adams, lieutenant

Lieutenant de Roi au Terrier-Rouge.

M. Etienne Gillot, capitaine.

Officier de Police.

M. Eugène, lieutenant.

Officiers de Police aux Perches, Messieurs,

Jean-Baptiste Augustin, capitaine; Felix Robert, lieut.

Fort Brave.

M. Titus Gérôme, lieutenant colonel, commandant.

Lieutenant de Roi au Trou

M. Jean-Louis Marseille, lieutenant.

Deuxième Division du Nord.

Plaisance, chef-lieu.

La deuxième division du Nord est divisée en deux arrondissemens, dont les paroisses sont ci-après désignées dans leur arrondissement.

Sa Grâce Monseigneur le duc de Plaisance, G. M. D., G. C. ✠, commandant.

Premier Arrondissement.

Limbé, chef-lieu.

Le premier arrondissement est composé des paroisses de la Plaine-du-Nord, l'Acul, Limbé, Plaisance, Port-Margot, Borgne et Gros-Morne.

Sa Grâce Mgr le duc du Dondon, L. G., C. D. ✠, commandant.

Lieutenant de Roi à la Plaine-du-Nord,

M. Jean René, capitaine.

Officiers de Police.

M. Jean-Louis, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à l'Acul.

M. de Frontis, colonel, C. ✠.

M. Pierre Alexandre, lieutenant, adjudant d'armes.

Officiers de Police, Messieurs,

Jean-Louis Georges, lieut.; Hypolite Benoît, sous-lieut.

Lieutenant de Roi au Limbé.

M. Lubin, colonel.
M. Romain, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Police, Messieurs,

Ambroise, capitaine; Jean-Jacques, lieut.; Philipeau, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à Plaisance.

M. d'André Lejeune, colonel, C. ✠.
M. Zéphirin, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Police, Messieurs,

Figaro Saint-Jean, capitaine; Charles Michel, lieutenant; Pierre Joseph, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi au Port-Margot.

M. Jean Ulysse, lieutenant colonel.
M. Jean Benjamin, lieutenant, adjudant d'armes.

Officiers de Police, Messieurs,

Louis Germain, capitaine; Laurent Niel, lieutenant; Bazile Baptiste, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi au Borgne.

M Ambroise Henry, lieutenant colonel.
M. Pierre Michel, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Police, Messieurs,

Toussaint Etienne, capitaine; Paul Pierre, lieutenant; Paul Joseph, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi au Gros-Morne.

M. Joseph Janite, colonel.
M. Pierre-Paul Jasmin, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Police, Messieurs,

Guillaumette Cressac, capitaine; Jean-Baptiste Despiot, lieutenant; Boncœur Mercure, sous-lieutenant.

Fort de la Crête-Rouge.

M. de Corasmin, lieutenant colonel, C. ✠, commandant.

Deuxième

Deuxième Arrondissement.

Jean-Rabel, chef-lieu.

Le deuxième arrondissement est composé des paroisses de Saint-Louis, la Tortue, Port-de-Paix, Jean-Rabel, Môle Saint-Nicolas et Bombarde.

Lieutenant de Roi à Saint-Louis du Nord.

M. Vincent Louis, colonel.

Officiers de Police, Messieurs,

Thimoté Pierret, capitaine; Aubrun Joseph, lieutenant; André Cordier, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à la Tortue.

M. Léveillés, commandant provisoire.

Lieutenant de Roi au Port-de-Paix.

M. de Jean-Louis Grandmaison, colonel, C. ✠.
M. J. B. Catabois, lieutenant colonel, adjudant d'armes.
M. Mars Bienvenu, capitaine, *idem.*

Officiers de Police de la Montagne du Port-de-Paix, Messieurs,

Joseph Bion, commandant; Jean-Jacques Boufflet, capit.; Lolo Berger, lieut.; Jacques Vaine, sous-lieutenant.

Officiers de Police du Moustique, Messieurs,

Henry Evrard, lieut.; Guillaume Lanon, sous-lieuten.

Lieutenant de Roi à Jean-Rabel.

M. Etienne Guillaume, lieutenant colonel.

Officiers de Police, Messieurs,

Gervais Decamp, capitaine; Florent Pélier, lieutenant; Pierre Lamarre, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi au Môle Saint-Nicolas.

M. Crepin Toussaint, lieutenant colonel.

Lieutenant de Roi à Bombarde.

M. Major Chulot, capitaine.

Officiers de Police, Messieurs,

Alexandre Aubert, lieut.; Pierre Chulotte, sous-lieut.

PROVINCE DE L'OUEST.

Première Division.

Saint-Marc, chef-lieu.

La première division de la province de l'Ouest est composée de deux arrondissemens, dont les paroisses sont ci-après désignées dans leur arrondissement.

S. G. Monseigneur le duc de l'Artibonite, G. M. D., G. C. ✠, commandant.

Premier Arrondissement.

Petite-Rivière de l'Artibonite, chef-lieu.

Le premier arrondissement est composé des paroisses de Saint-Marc, Verrettes, Petite-Rivière, Mirebalais et l'Arcahaye.

Son Excellence M. le comte de Mont-Rouïs, M. D. C., C. D. ✠, commandant.
M. d'Appollon, colonel, C. ✠, commandant l'arrondissement de Saint-Marc.

Lieutenant de Roi à Saint-Marc.

M. de Louis Paul, lieutenant colonel, C. ✠.
M. Jean-François Duhazard, lieut., adjudant d'armes.
M. Jean-Baptiste Paul, sous-lieutenant, *idem.*
M. Joseph Zéphir, employé à la place.

Commandant les Hauts de Saint-Marc.

M. Jean-Joseph Félix, lieutenant colonel.

Inspecteur de Culture au Mont-Rouïs.

M. Bardette, commandant.

Officiers de Police au Mont-Rouïs, Messieurs,

Jean-Jacques Tolvie, capitaine; Antoine Piate, lieut.; François Séguineau, sous-lieutenant.

Inspecteur de Culture au Haut de Saint-Marc.

M. Jean-Baptiste Gabriel, commandant.

Officiers de Police de la Montagne de Saint-Marc,

Messieurs,

François Gabriel, capitaine; Gazagne Jean, lieutenant; Victor Noële, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à l'Arcahaye.

M. Augustin Michaux, lieutenant colonel, C. ✠.
M. Célestin Pierre-Paul, lieutenant, adjudant d'armes.
M. Jean-Pierre Moreau, sous-lieutenant, *idem.*

Inspecteur de Culture du Quartier du Fond-Baptiste.

M. Georges François, commandant.

Officiers de Police, Messieurs,

Joseph Augustin, capitaine; François, lieutenant; Lubin Narail, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à la Petite-Rivière.

M. Jean-Charles Duhard, lieutenant colonel, commandant l'arrondissement de l'Artibonite.
M. Augustin Jambon, capitaine, commandant d'armes à la Petite-Rivière.
M. Etienne Bazin, lieutenant, adjudant d'armes.
M. Lafontant, lieutenant, *idem.*

Poste de la Saline.

M. Dossou, lieutenant colonel, commandant.
M. Mardy, capitaine, adjudant d'armes.

Inspecteur de Culture du Bas de l'Artibonite.

M. Jean Chevreau, commandant.

Officier de Police du Gros-Morne.

M. Saint-Louis Duclas, lieutenant.

Officier de Police du Boucan Foleur.

M. Bernard Châtelin, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi aux Verrettes.

N — — — — — — — — — — —
M. Jean-François Louis, lieutenant, adjudant d'armes.

Paroisses des Verrettes.

Commandans Inspecteurs de Culture, Messieurs,

Lapointe Nicolas, de la première section, au bas des Verrettes; Hyacinthe Claude, de la deuxième section.
Louis Lafricain, de la 3ème section, au haut des Verrettes.
Lafleur Colminy, de la 4ème section; Bernard Duvergé, de la 5ème section; Thélémaque Ignace, de la sixième section de la montagne des Verrettes.

Paroisse de la Petite Rivière de l'Artibonite.

Inspecteurs de Culture, Messieurs,

Antoine Douet, commandant de la première section.
Nicolas César, capitaine de police; Mathurin, lieutenant; Athisse, sous-lieutenant.
Augustin Jon, commandant la deuxième section.
Jérôme Blain, capitaine de police; Michel Laraque, lieutenant; Bondieu Roi, sous-lieutenant.
Augustin Alogos, au Grand-Cahos, commandant la troisième section.
Balthazard Antoine, capitaine de police; Toussaint Germain, lieutenant; Dagobert Mogé, sous-lieutenant.
Charles Michel, au Petit-Cahos, commandant la 4e section.
Vital Arron, capitaine de police.
Joseph Jean, au bas de Cabeille, commandant la 5e section.
Antoine Lorie, capitaine de police; Jean Jérôme, lieuten.
Dimanche Guillaume, commandant du haut de la Petite-Rivière, sixième section.
J. B. Cavalier, capitaine de police; Pierre Gaspard, lieut.
Toussaint Alexandre, commandant du haut de la Petite-Rivière, septième section.
Guillaume Philippe, capit. de police; Guillaume Lacrète, sous-lieutenant.
Jérôme Evrard, commandant à la plaine de l'Artibonite, huitième section.
Philippe Labernière, capitaine de police; Janvier, lieut.; Simon Daubeuse, sous-lieutenant.
Jean-Baptiste Pierre, commandant à la Savanne Brûlée, neuvième section.

Samedi Mathieu, capitaine de police ; Léveillés, lieuten. ; Jean-Louis Modeste, sous-lieutenant.

Guillaume Bélanger, commandant à la plaine de l'Artibonite, dixième section.

Langdaux, capitaine de police ; Pierre-Louis Carcadau, lieutenant ; Achille Grasse, sous-lieutenant.

Jean-Baptiste César, commandant au Petit-Gouffre, onzième section.

Jean Servain, capit. de police ; Colibry Jean François, lieutenant ; Lafleur, sous-lieutenant.

Joseph Latapie, commandant au bas de l'Artibonite, douzième section.

Joseph St-Marc, capitaine de police ; Ducasse Desdunes, lieutenant ; Laurent Audiot, sous-lieutenant.

François Labory, commandant la treizième section.

Denis Baptiste, capitaine de police.

Gouvernement de Dessalines.

Son Ex. M. le comte de Cahos, M. D. C., C. D. ✠, gouv.

M. d'Augustin Hoban, colonel, C. ✠, command. d'armes.

M. Marécage, capitaine, adjudant d'armes.

M. Léonard, sous-lieutenant, *idem.*

Deuxième Arrondissement.

Les Gonaïves, chef-lieu.

Le deuxième arrondissement est composé des paroisses des Gonaïves, Ennery, Saint-Michel et Terre-Neuve.

M. le baron de Barthélemy Choisy, M. D. C., C. ✠, commandant.

Lieutenant de Roi aux Gonaïves.

N. — — — — — — — — — —

M. Jean Jacques Faudrique, capitaine, adjudant d'armes.

Commandant de Culture de la Plaine des Gonaïves.

M. Cazimir Noële.

Officier de Police à la Plaine des Gonaïves, Monsieur,
Pierre Choisi, lieutenant.

Officiers de Police à la Brande, Messieurs,
Pierre Danois, capit. ; Janite Louis, lieutenant ; Nicolas Julbin, sous-lieutenant.

Officiers de Police au Bassin, Messieurs,
Jean-Louis Figaro, capitaine ; Jean-Baptiste Simon, lieut.

Officiers de Police à la Petite-Rivière, Messieurs,
Joutte Alerte, capitaine ; Marc Laferanderie, lieutenant ; Amien Rigaud, sous-lieutenant.

Officiers de Police au Sourde, Messieurs,
Charles Vincent, capitaine ; Michel Pégnié, sous-lieut.

Lieutenant de Roi à Ennery et Saint-Michel.
M. de Jean-Louis Louis, colonel, C. ✠.
M. Toussaint Guillaume, sous-lieut., adjudant d'armes à Ennery.

Officiers de Police à Ennery, Messieurs,
Bougueman, capitaine ; Cazimir Lequoi, lieutenant ; André Dufour, sous-lieutenant.

Officiers de Police à la Grande Colline, Messieurs,
Fleury Perois, capitaine ; Jupiter Odigé, lieutenant ; Jean-Louis Morel, sous-lieutenant.

Officiers de Police à la Montagne Noire, Messieurs,
Gabriel Garnier, capitaine ; Jean-Pierre, lieutenant.

Officiers de Police au Haut Ennery, Messieurs,
Thimoté, capitaine ; Francisque, lieutenant.

Officiers de Police à la Nouvelle Flandres, Messieurs,
Baduy, capitaine ; André Casimir, lieutenant.

Officier de Police à la Belle Crête, Monsieur,
Cupidon Villette, lieutenant.

Officiers de Police au Bas, Messieurs,
Gabriel Dubuisson, capitaine ; Antoine Roufilier, lieut.

Commandant d'Armes à Saint-Michel.

M. Monrose, lieutenant colonel.

Officiers de Police à Saint-Michel, Messieurs,

Oulian, capitaine; Jean-François Jean-Jacques, lieuten.; Pierre Lafleur, sous-lieutenant.

Commandant Inspecteur de Culture au Mamont.

M. Noël Claude.

Officiers de Police au Mamont, Messieurs,

Azord Védrine, capit.; Toussaint, lieut.; Moyse, sous-li.

Officiers de Police à Platana, Messieurs,

Michel, lieutenant; Caya, sous-lieutenant

Commandant Inspecteur de Culture au Camaille.

M. Charles Lafortune.
M. Quoirou, lieutenant de police.

Commandant Inspecteur de Culture au Trou Jean Pierre, Messieurs,

Jean-Louis Charlot.
Lageure, lieutenant de police; Toussaint, sous-lieuten.

Officiers de Police à la Ravine à Fourmi, Messieurs,

Gabriel Sili, lieutenant; Dominique Latour, lieutenant; Noël Capette, sous-lieutenant.

Commandant Inspecteur de Culture au Bas Seau et à la Lombe, Messieurs,

Jean Jacques Rousseau.
Nicolas Ournette, capitaine de police; Banban, sous-lieut.

Officiers de Police à Martgadiègue, Messieurs,

Philippe Gadiègue, capit.; Jean-Pierre Toquette, lieut.

Officiers de Police à la Lombe, Messieurs,

Augustin, capit.; Toussaint, lieut.; Laurent, sous-lieut.

Lieutenant de Roi à Terre-Neuve.

M. Georges Ignace, colonel.

Officiers de Police à Terre-Neuve, Messieurs,

Badiau, capitaine ; Pierre Paul, lieut. ; Jupiter, sous-l.

Officiers de Police de la Côte du Port-à-Piment, Messieurs,

Jean-Baptiste, lieutenant ; Jean Joseph, sous-lieutenant, première section.

Mardigras, capitaine ; Philippe Jean-Baptiste, lieutenant ; Jean Roché, sous-lieutenant, deuxième section.

Jean Guimbé, capitaine ; Jean Philippe, lieutenant ; Henry Lavigne, sous-lieutenant, troisième section.

Fort Invincible.

M. Toussaint Michel, capitaine, commandant.

SECTION III.

Inspection générale des Troupes.

Il y a pour le Royaume un inspecteur général aux revues;
Un sous-inspecteur général aux revues.
Un inspecteur aux revues par province.
Un sous-inspecteur aux revues par division.

L'inspecteur général aux revues est chargé de l'inspection générale des Troupes de toutes armes, la confection des revues, l'établissement des feuilles de solde et de prêt, la discipline, la police des armées, le dépôt et la tenue des contrôles nominatifs des officiers, sous-officiers et soldats, les états d'habillemens, armemens et équipemens, et la comptabilité générale des corps de toutes armes, l'inspection des hôpitaux militaires, la surveillance et le maintien des lois et ordonnances militaires.

L'inspecteur général aux revues rend compte directement au Roi pour tout ce qui a rapport à son service.

S. A. S. Monseigneur le prince de Saint-Marc, G. M. D., G. C. ✠, inspecteur général aux revues.

M. Michel Louis, inspecteur aux revues de la province du Nord.

Secrétariat général de l'Inspecteur général aux revues.

M. Florent Dominique, inspecteur aux revues de la province de l'Ouest, secrétaire général.

SECTION IV.

Direction générale d'Artillerie.

Le directeur général d'artillerie est chargé de la construction et fabrication des bouches à feu, armes, machines, de guerre, projectiles, poudres, salpêtres, munitions et attirails de toute espèce, l'armement et l'approvisionnement des places et des côtes, la surveillance des arsenaux, poudreries, forges; les ouvriers, armuriers, les établissemens et parcs d'artillerie, les transports d'artillerie.

Le directeur général d'artillerie correspond avec Sa Majesté pour ce qui a rapport à son service.

Manufacture de Poudres et Salpêtres.

I. Démangle, directeur.

SECTION V.

Corps Royal d'Artillerie.

Ier Régiment.

Etat Major, Messieurs,

N — — — — — — — — — — — — colonel.
Charlot Bernard, lieutenant colonel.
Victor Tobie, sous-lieutenant, adjudant major.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Barthélemy Laplace. Colin Adonis.
Philippe Joseph.

Lieutenans, Messieurs,

Pierre-Louis Jean-Louis. Pompée Broquet.
Pierre-Louis Thomas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jacques Barthélemy. David Roseau.
François Coutan. Louis André.
Louis Bossous.

2e Régiment.

Etat Major.

M. le baron de Déville, M. D. C., C. ✠, commandant.
Jean François, lieutenant colonel.
de Pierrette Gourgues, *idem*, C. ✠.
Pierre Maret, *idem*.
Magny fils, sous-lieutenant, quartier-maître.
Jacques Simon capitaine, instructeur.
Pierre-Jean Louis, lieutenant, adjudant major.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jacob.
François Louis.
Henry Joseph.
Azor Fougère.

Lieutenans, Messieurs,

Ermé Pompé.
Jean-Baptiste Griffe.
Jean.
Pierre Angomard.
Jean-Jacques.

Sous-Lieutenans, Monsieur,

Jean-Baptiste Jean.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Narcisse Régiste.
Gabriel Christophe.
Figaro Castille.
Joseph Léveillé.

Lieutenans, Messieurs,

Pierre Remy.
Jean Baptiste Jean.
Coriande.
Jean Laurent,
Thellier.

Sous-Lieutenans, Monsieur,

François Joseph.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

François Beaucorps.
Alcindor.

Lieutenans, Messieurs,

Paul Jean Michel.
Isidor Jean-Pierre.
Jean Mirabeau.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Joseph Dureau.
Léveillés.
Gileau.
Pascal Joseph.

SECTION VI.

Corps Royal du Génie.

Le corps royal du génie est composé d'un état major, de deux compagnies de mineurs de cinquante hommes y compris les officiers, et de six compagnies de sapeurs aussi de cinquante hommes y compris les officiers.

L'état major est composé d'un directeur général, de trois directeurs de province, de six capitaines et de six lieutenans; d'un nombre de dessinateurs, d'élèves et d'employés attachés à la direction.

Les directeurs du génie de province font tous les ans leurs tournées dans les provinces où ils sont attachés pour visiter les forts, batteries, arsenaux, magasins à poudre, casernes, etc. à leur retour ils adressent au directeur général le compte détaillé de leurs tournées, les plans, devis estimatifs des réparations urgentes qu'ils auraient reconnues nécessaires de faire; le directeur général adresse ces états au ministre de la guerre avec ses observations, lesquelles sont soumises au Roi, qui ordonne les réparations ou constructions jugées nécessaires.

Les compagnies de mineurs sont chacune sous le commandement d'un capitaine, un lieut. et un sous-lieutenant.

Les compagnies de sapeurs sont sous celui d'un lieutenant colonel commandant; chaque compagnie est commandée par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant; plus un adjudant major et un quartier-maître pour les six compagnies, lesquelles compagnies sont sous les ordres du directeur général, et font tous les travaux, tant militaires que civils des places, etc.

Etat major du Corps Royal du Génie.

M. le baron de Faraud, ✠. D. C., C. ✠, directeur général.

Officier du Génie.

M. Adrien Mansuy, capitaine.

Élèves du Génie, Messieurs,

Revinchal, Thélémaque et Lacroix fils.

SECTION VII.

Infanterie de Ligne.

Ier. Régiment du Roi.

Etat Major.

M. de Jean Joseph, M. D. C., C. ✠, commandant.

Messieurs,

de Joseph Titon, lieutenant colonel, C. ✠.
Célestin Michel, *idem.*
Joachim Nicolas, *idem.*
Richemond Jolly, capitaine, quartier-maître.
Pierre Milien, capitaine, adjudant major.
Jacques Bouez, lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Louis Adonis, des grenad.	Pierre Lindor.
Jean Batiste Lafleur.	Jean Félix Joseph.
Pierre Christophe.	Martial Clément, des chas

Lieutenans, Messieurs,

Augustin Guillote, des gr.	Marcelin François.
Joseph Jolicœur.	Milord François.
Charles Pierre.	Jean Jacques Figaro, des ch

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Bazile Jean Jacques, des gr.	Pierre Lindor.
Michel Baptiste.	Prosper Auguste.
Lejeune Toussaint.	Achille Pierre.
François Joseph.	J. B. Honoré, des chasseurs

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Maximilien Joseph, des gr.
Jean Louis Brisson.
Pascal Janite.
Baptiste Toussaint.
Pierre Vatel.
Benjamin Jacques, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Charlemagne Charlot, des g.
Benjamin Alexis.
Jean Baptiste Marseille.
Nicolas Toussaint.
Martial.
Lubin Joseph.
Joseph David, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Célestin Dupuis, des gren.
Béloni Comba.
Louis Etienne.
Chérubin.
Coco Pélerin.
Pierre Michel.
Jean Michel, des chasseurs.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Prospère Bazile, des gren.
Joseph Jason.
Alexandre Joseph.
Gabriel.
Pierre Louis.
Pierre Hyppolite.
Aly Laroque, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Joseph Aubé, des grenad.
Pierre Philippe.
Pierre Antoine.
Jean Denis, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Pierre Daux, des grenad.
Pierre Pascal.
Pierre Thomas.
Jean Philippe Benes.
Thomas Luc.
Alexandre Bertrand.
Pierre Joseph.
Joseph Jean Louis.
Pierre Louis Félix, des ch.

2e. Régiment de la Reine.

Etat Major, Messieurs,

de Lubin Domage, colonel, C. ✠.
Sévère François, lieutenant colonel.
Jean Baptiste Adrien, *idem.*
Charles Boraux, *idem.*
François Lapierre, lieutenant, quartier-maître.
Jean Baptiste Jean, capitaine, adjudant major.
Raymond Janot, sous-lieutenant, *idem.*
Armand Dargus, *idem.*
Jean Baptiste Gabriel, sous-lieutenant, garde du dépôt.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Antoine Simon, des grenad.
Benjamin Lenoir.
Louis Joseph Lubin.
Frédéric Augustin.
Georges Lespérance.
Louis Jacques.
Janvier Narcisse.
Louis Alexis, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Joseph Mathurin, des gren.
Jean Joseph Léon.
Pierre Malave.
Silvestre.
Jean Louis Bastien.
Louis Patrice.
Colas Baulieu.
Sanon Petit.
Pierre Prince, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean Grégoire, des grenad.
Honoré Jason.
Nicolas Larose, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean Baptite Larose, des gr.
Jean Jacques Raimond.
Joseph Hercule.
Louis Théodore.
Joseph Azor.
Pierre Lafargue.
Louis Bastien.

Lieutenans,

Lieutenans, Messieurs,

Paul Nicolas, des grenad.
Jean François.
Jean Baptiste Laumont.
Jean Martiniquais.
Pierre Hyacinthe.
Pierre Guillaume.
Chéri Médecin, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Damas Pierre, des grenad.
Antoine César.
Florimond Hicard.
Stanislas François.
Jean Louis François, des ch.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean Fréderic, des grenad.
Joseph Jeune.
Jean Voltaire.
Louis Hypolite.
Jean Romain.
Noël Balthazard.
Jean Louis Vincent.
Louis Antoine.
Gabriel Ducatel, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Joseph Bélizaire, des gren.
Victor Paul.
Jean Charles Paul.
Noël André.
Avril.
François Antoine.
Versalion Lafleur, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jacques Louis, des grenad.
Louis René.
Joseph Eustache.
Guillaume Michel, des ch.

3e. Régiment de l'Arcahaye.

Etat Major, Messieurs,

N — — — — — — — — — — — colonel.
de Julien Pierre, lieutenant colonel, C. ✠.
Saint Louis Philippe, capitaine, adjudant major.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Guillaume Victor, des grenadiers.
Antoine Thélémaque.

Lieutenans, Monsieur,

Jean Pierre Mérotte.

Sous-Lieutenant, Monsieur,

Charles Mérotte, des chasseurs.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean Pierre Laurent, des grenadiers.
Jupiter Jean Rossé, des chasseurs.

Sous-Lieutenant, Monsieur,

Bélair Lefebvre.

4°. Régiment du Prince Royal.

Etat Major, Messieurs,

Pierre Paul Colin, colonel.
Pierre Jean Baptiste, lieutenant colonel.
Charles Philippe, *idem.*
Pierre Louis Bigaille, *idem.*
Julien Pierre, capitaine, quartier-maître.
Jacques Bellerose, sous-lieutenant, adjudant major.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Louis Caprice, des grenad.
Jean Laurent.
Pierre Adonis.
Saint Jean Lavalette.
Jean Baptiste Lapointe.
Léger Tite-Fort.
Jean Louis Hector.
Jean Laurent Rebel.
Jean Bernard, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Semper Descordes, des gr.
Antoine Lorie.
Etiennotte Najacques.
Louis Pierre.
Philippe Noaille.
Louis Coquierre, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean Louis, des grenadiers.
Edouard Michaud.
François Saint Hilaire.
Guilloue Jacques, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Thomas Hector, des gren.
Georges Michaud.
Azor Dufour.
Larochel Fleuriant.
Eustache Pollau.
François Kepel.
Jacques Pelerin.
Jean Pierre Narcisse.
Jeudi Lefort, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Jacques fils, des grenadiers.
Gilles Patiau.
Paul Mathieu.
Colaud Pocoud.
Paul Janin.
Louis Lapremière.
Jean Baptiste Pierre, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Toussaint Joanisse, des gr.
Dominique Prince.
Philippe Barthélemi.
Darris Jean Charles.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

J. Baptiste Deberte, des gr.
Auguste Gabaud.
Dimba Serret.
Lafleur Colonne.
Jean Pierre Bernisse.
Pirame Nicolas.
Antoine Larose.
Ramponau Martin, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Pierre Louis Maugé, des gr.
Coyau.
Jean Pierre Fontange.
Duval.
François Janot, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Sanon Lebrun, des grenad.
Charles Bigailles.
Henry Boul.
Jérôme Lecture.
Pierrette Janin.
Jacques Vainqueur.
Bastien André, des chas.

5e. Régiment du Dondon.

Etat Major, Messieurs,

de Pierre François, colonel, C. ✠.
de Damis Alexandre, lieutenant colonel, C. ✠.
de Joseph Paul, *idem.* C. ✠.
Yacinthe Martial, lieutenant, quartier-maître.
Jean Charles Henry, capitaine, adjudant major.
André Gracia, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Isidore Louis, des grenad.
Pierre Bougon.
Toussaint Joseph.
Joseph Alexandre.
Cazimir Georges.
Pierre Thomas.
Pierre Jacques.
Jean Louis Narcisse, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Janvier Louis, des grenad.
Raphael Joseph.
Joachim Découp.
Izidore Pierre.
Jacques Pierre.
Jean Louis Cupidon, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean Jolycœur, des grenad.
Charles Marseille.
Jacques Antoine.
Registre Michel.
Jean Pierre.
Jean Christophe.
Baptiste Tonny, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean Louis Lubin, des gren.
Joseph Jasmin.
Adonis Silvestre.
Janot Cadet.
Jean Pierre Laurent.
Joanisse Guillaume.
Etienne Pierre, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Honoré Louis, des grenad.
Noël Dumoulin.
Azor Etienne.
Jean Balthazard.
Quénotte Gaillard, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Pierre Antoine, des grenad.
Azor Séraphin.
Toussaint Jean.
Pierre Martin.
Théodore Pierre.
Pierre Baptiste.
Colas Pierre.
Gustave Romain, des chas.

6e. Régiment du Cap-Henry.

Etat Major, Messieurs,

de Pierre Appolon, colonel, C. ✠.
de Joseph Vincent, lieutenant colonel, C. ✠.
Joseph Perotte, *idem.*
d'Etienne Colas, *idem*, C. ✠.
Louis Silvestre, lieutenant, adjudant major.
Pierre Amadis, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean Thélémaque, des gr.
Jean Joseph.
Saint Jean François.
Jean Augustin.
Jean François.
Jacques Castor.
Jean Pierre François, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Jean Pierre Noël, des gren.
Jean Charles Jubouin.
Louis Jean.
Antoine Noël.
Jean Joanisse.
Jean Désir.
Lindor Ambroise.
Paul Jérôme, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Cilles Lubin, des grenad.
Janvier Baptiste.
Jean Gérôme.
Louis Etienne.
Charles André.
Pierre Joseph.
Jean Baptiste Poyo.
Cilles Latulippe.
André Déclin, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean Pierre Damis.	Alcindor Castor.
Martin François.	Louis Zéphir.

Lieutenans, Messieurs,

Azor Saint Louis, des gren.	Paul Pierre.
Désir François.	Martial Dumorné.
Ely Coffi.	Vincent Jean Louis.
François Martin.	J. Jacques Dauphin, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean Louis S. Louis, des gr.	Lafortune Sopharesse.
Ambroise Joseph.	Jean François Victor.
Hypolite Lucas.	Jean Baptiste Etienne.
Jean Baptiste Gracia.	

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

J. François Mathieu, des gr.	Jean Louis Pierre.
Louis Francœur.	Paul Prince.
Jazon Claude.	

Lieutenans, Messieurs,

T. Desmortiers, des grenad.	Jean Julien.
Jean Louis Antoine.	Pierre Adonis.
Zamore Georges.	Cezard Milord,
Jean Laurent.	Jean Augustin, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean Baptiste Tome, des g.	Hypolite Placide.
Auguste François.	Honoré Basagnac.
Pierre Gracia.	Michaux Jean, des chas.

7e. Régiment de l'Artibonite.

Etat Major, Messieurs,

de Pierre Désobly, colonel, C. ✠.
Alexandre Fâraud, lieutenant colonel.
Michel Lafleur, *idem.*
Louis Voltaire, *idem.*
Edouard Joseph, sous-lieutenant, quartier-maître.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Pierre Colin, des grenad.
Jean Pierre Noël.
Jacques Juge.
Jean Philippe Romain.
Jean Noël François.
Nicolas Réné.
Pierre Baptiste.
Etienne Pierre, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Belsince Jean, des grenad.
Guillaumette Charlot.
Philippe César, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

J. Baptiste Enard, des gren.
Belcœur Louis.
Jean Pierre Jazon.
Alexandre Baptiste.
Saint Jean Georges.
Jean Louis Pierre.
Louis Yacinthe.
Michaud Bocozel, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Pierrette J. Baptiste, des g.
Victor Tolvie.
Saint Jean David.
Première Alexandre.
Silvestre Marie.
Jean Sancé.
Louis Savary, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Jean Louis Delaunay, des g.
Simon Noël.
Marcelin Pierre, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Antoine Théard, des gren.
Paul Claudin.
François Alerte.
Léandre Noël.
Jean Jacques Parand.
Jean François Paul.
Nicolas Saline.
Joseph Emé.
Alexis César, des chasseurs.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Courte Polleau, des grenad.
Colas Ménard.
Charles Paul.
Adonis Roi.
Jean Philippe Douet.

Lieutenans, Messieurs,

Toussaint Janitte.
Jean Monneraud.
Joseph Simon.
Charles Légiant.

Sous-Lieutenant, Monsieur,

Etienne Laveille, des chasseurs.

8e. Régiment de Saint-Marc.

Etat Major, Messieurs,

de René Semblé, colonel, C. ✠.
de Jean Jacques Adonis, lieutenant colonel, C. ✠.
Eustache Damalé, *idem*.
de Paul Jérôme, *idem*, C. ✠.
Jean Philippe Joseph, lieutenant, quartier-maître.
de Jean Louis Bélantrier, cap., adjudant major, C. ✠.
Raymond Gillau, lieutenant, *idem*.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

de Diane, des gr., C. ✠.
Jean Capin.
Alexandre Guillaume.
Pierre-Paul Thomas.
François Duclas.
Nicolas François.
Charles Jean-Baptiste.
Augustin Monplaisir, des ch.

Lieutenans,

Lieutenans, Messieurs,

G. Vaillant, des grenadiers.
Félix Jean.
Joseph Félix.
Mathurin Robert.
Benoît François, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs

J. L. Jérôme, des grenad.
Jean-Charles Gilles.
Alcindor Pierre.
Philippe Joseph.
Alexis Jean.
J. Joseph Jean Baptiste.
Archange Antoine, des ch.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

A. François des grenadiers.
Jeudi Jean Giles.
Romain Fidèle.
Jeantel Bois-Neuf.
Gillot Cofie.
Constant Laraque.
Gillot Robert.
E. Prudent, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Jean Noël Antoine, des gr.
Valério Pollidor.
Omer Neptune.
Jean Louis Pierre Paul.
Hilaire André.
Marc Hector, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Alcindor Bonhomme, des g.
Romain Jacques.
Victor Pierre.
Adrien Jacques.
Antoine Michel.
Charles Jean, des chasseurs.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

d'Henry, des grenad. C. ✠.
Louis Bioché.
Augustin Louis.
Pierre Louis Clément.
Guillaume Germain.
Lajeunesse Pierre.
Auguste Victor.
Paul Claude, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Augustin Théodore, des g.
Noël Charlot.
Jacques François.
Etienne Boule, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Paul André, des grenad.
Médor Jérôme.
Jean-Jacques Hardy.
Augustin Vincent.
Laurent Bernard.
Louis Manuël.
Louis Boulin.
Codiau François, des chas.

9e. Régiment du Port-de-Paix.

Etat Major, Messieurs,

le baron de Pierre Théophile, colonel, C. ✠.
de Janvier Folin, lieutenant colonel, C. ✠.
d'Etienne Georges, *idem.* C. ✠.
Denis Luc, *idem.*
Noël Bien-Aimé, capitaine, quartier-maître.
Thimoté Paul, *idem.* adjudant major.
Thimoté Cazacloux, lieutenant, *idem.*
Théodore Jolycœur, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Etienne Pierre, des grenad.
Jean-Joseph Fouche.
Noël Jean-Pierre Legros.
André Barlatier.
Janvier Jolycœur.
Paul Ladière.
Bélance Lapointe.
Moyse Lapointe.
Scapin Laplace, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Barthélemy Berger, des gr.
Janvier Bernard.
Guillaume Datty.
Thimoté Thurin.
Georges Lanon.
Jean-Baptiste Mai.
Philippe Lapointe.
Paulin Tendron.
Marc Reingeard, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

B. A. Villarceaux, des gren.
Michaud Fautin.
Jean-François Colas.
Pascal Boneau.
Sévère Paul.
Jean-Philippe Aubert.
Dompierre Legagneur.
Jean Rouyer.
Thimoté Labrousse, des ch.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Richard Pélier, des grenad.	Amazard Nouchette.
Ramadou Rodelofle.	Louis Cormier.
Auguste Mardy.	Latir Déré.
Choisy Colas.	Jean Ch. Gaulard, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Vincent Lacroix, des gren.	Jean Thésé.
Prosper Nouchette.	Ambroise Pélier.
Philippe Ducongé.	Julien Pélissieux.
Giles Barguettte.	Zéphir Dessin, des chas.

Sous-Lieutenans; Messieurs,

Léonard Boufflette, des gr.	Saint-Marc Désabey.
Janvier Tassner.	Lindor Déchamp.
Claude Ducongé.	Antoine Remoussin.
Nelson Nouchette.	Jean-Louis Valet, des chas.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Chomet Lanon, des grenad.	Noël Ducongé.
Jean-François Lapointe.	Pierre-Louis Engelle.
Joachim Bouché.	Raphaël Lapointe.
Arlequin Pélier.	Edouard Jacques, des chas.
Colin Bournosse.	

Lieutenans, Messieurs,

Pierre Michel, des grenad	Jean-Pierre Belmas.
Lindor Dessein.	Thimoléon Overtus.
Pierre-Paul Gabette.	Charles Luc.
Gervais Butier.	Hyacinthe Lapointe, des ch.
Edmond Remoussin.	

Sous-Lieutenans, Messieurs,

François Forice, des gren.	Pierre Delaine.
Tanisse Bion.	Jean Barguette.
Leveillé Valois.	Victor Vincent.
Michel Regagneur.	Bazile Daribau, des chas.
Hilaire Chaon.	

14e. Régiment des Gonaïves.

Etat Major, Messieurs,

de Toussaint Gabriel, colonel, C. ✠.
Réné Mercure, lieutenant colonel.
de Janitte Jacques, *idem.* C. ✠.
Abrican Fayeton, *idem.*
Daniel Miraud, sous-lieutenant, quartier-maître.
Joseph Jean, sous-lieutenant, adjudant major.
Barthélemy Louis, *idem.*
Jean-Baptiste Etienne., *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Gabriel, des grenadiers.
Robert Desdunes.
Laguerre Lafortune.
Silvain Baptiste.
Pompé Jean-Baptiste.
Antoine Bageorge.
Jean Lafleur.
Almazor.
Lafrance George, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Toussaint Louis, des gren.
Pierre Thomas.
Pierre Abellard, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Paul Benjeat, des grenad.
Thomas Bigot.
Philibert Louis.
Raisin Pierre.
Jean-Baptiste Petit.
Raphaël Desdunes.
Toussaint Jean.
Philippe Carsin, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Baptiste Délice, des gren.
Augustin Lafortune.
Joseph Martin.
Pierre-Paul Jean Pierre.
Pierrette Adonis.
Jean-Julien Trois Rigoles.
Memettre Délorier, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Julien Jacques, des grenad.
Joseph Félix.
Azor Lafourcade.
Zéphirin Alexis.
Izidor François, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Alesse Dolan, des grenad.
Philippe Bergome.
Lubin Debarrière.
Ambroise Dolan.
Nelson Pierre.
Zacharie Tonne.
Pierre Adrien, des chas.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Philibert Bois.
Trois Sous Jean-François.
René Paul.
Saint-Louis Polidore.
Jean-Jaques François.
Joseph Thomas.
Pierre Lamanoy.
Alexis Pierrette, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Benoît Gabriel, des gren.
Jean-Baptiste Février.
Charles Pierre, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

P. L. Débarrière, des gren.
François Lachicotte.
Pierre Dotrasse.
Jérôme Desfontaines.
Jean-Philippe Descordes.
Janot Magnan.
Jean-Pierre Jacques.
Philippe Sancé, des chas.

20e. Régiment des Verrettes.

Etat Major, Messieurs,

de Jean-Pierre Jean Baptiste, colonel, C. ✠.
Felix Alexandre, lieutenant colonel.
Jean-Pierre Colin, *idem.*
de Bernard Pierre, C. ✠.
Jean Louis fils, capitaine, quartier-maître.
Saint-Jean Travers, *idem,* adjudant major.
Bernard Augustin, lieutenant, *idem.*
Pierre Papillon, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Fofau Jean-Baptiste, des g.
Azor Lapointe.
Louis Etienne.
Candiau Pierre, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

François Julien, des grenad.
Joseph Terrible.
Georges François.
Belvue Jean-Baptiste.
Christophe Creuset.
Agapit Lafricain, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Réné Lansonne, des grenad.
Marcadier fils.
Laurent François.
Louis Joseph.
Jean Charles Bocage.
Castor Bois.
Ambroise Cazimir.
Gilleau Huitte.
Joseph Ervé, des chaseurs.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Louis Alexandre, des gren.
Jean Ambroise.
Lubin Jérôme.
Jean-Pierre Louis.
Michel Bastien.
Noël Charles, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Juliette Jean, des grenad.
Audeste Thomas.
Jean-Pierre Cupidon.
Jean-Baptiste Gillot.
P. Paul Miraud, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean-François Cofie, des gr.
Damalé Michel.
Ladouceur Viauleau.
Janvier Marchand.
François Romain.
Alcindor Michel.
Germain Carisse, des chas.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean-Baptiste Simon, des g.
Jacques Louis.
Gillot Joseph.
Joseph Gilbert.
Vaillant Jérôme.
Jean-Giles Louis.
Etienne Antoine, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Jacques Gillot, des grenad.
Lafrance Dominique.
Eustache Baptiste.
Basile Arné.
Jean-Baptiste Jean, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Georges Dominique, des gr.
Lubin Louis.
Georges Louis.
Jean Alexis.
Michel Saint-Jean.
Perotte Pierre.
Toussaint Philippe.
Michel Lafleur, des chas.

25e. Régiment du Limbé.

Etat Major, Monsieur,

Pierre-Louis Dauphin, lieutenant colonel.

Premier Bataillon.

Capitaine, Monsieur,

Jacques François, des grenadiers.

Lieutenans, Messieurs,

Jean Raimond, des grenad.
Jean Paul Jupiter.
Joseph Mascary.
Jean Joseph Prince.
Baptiste Apolon.
Jean Noël.
Barthélemy Hypolite, des c.

26e. Régiment du Borgne.

Etat Major, Messieurs,

d'Azor Elisé, colonel, C. ✠.
Jean Baptiste Lafrance, lieutenant colonel.
Pierre Pirame, *idem.*
Pierre Syndic, *idem.*
Bastien Bernard, capitaine, adjudant major.
Janite fils, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Pierre Lafleur, des grenad.
Jean Louis Guillaume.
Calix Pierre.
Pirame Eripion.
Pierre Lubin.
J. F. Dominique, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Jean Colas, des grenadiers.
Yacinthe Saint Aubert.
Jean François.
Noële Jean Pierre.
Richard Médor, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Louis Etienne, des grenad.
Clément Jasmin.
Joachim Baptiste.
Pierre Léveillés.
Roch Pierret.
Jean Lafleur.
Jean Joseph.
Janvier Lacosse.
Barthélemy Azord, des ch.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Pierre Joseph, des grenad.
Jacques Colin.
Alexandre Georges.
Henry Régistre.
Jean Baptiste.
Hilaire Jean Pierre, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Raymond Jean Jacques, des grenadiers.
Pierre Luc.
Pierre Philippe.
Jacques Antoine.
Jean Gilles, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean Remy, des grenadiers.
Antoine Dubosse.
Jean Baptiste Raymond.
Louis Etienne.
Giles Jean.
Jean Augustin.
Martial Georges.
Jean Martin.
J. B. Thélémaque des chas.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Pierre Lamour, des grenad.
Pierre Charles.
Arlequin.
Pierre François, des chas.

Lieutenans,

Lieutenans, Messieurs,

Jean Baptiste Adonis, des g.
Jean Thomas.
Pierre Blaise.
Jean Louis Monplaisir.
François Lubin.
Luc Septembre.
Parfait Léonard, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Claude Jacquot, des gren.
Jean Louis Bertrand.
Colo.
Jean Pierre Bartau.
Etienne Lubin.
Jean Simon Frédérie.
Paul Louis.
Pierre Alexis.
Romulus Duval, des chas.

27^e^. Régt de la Grande-Rivière.

Etat Major, Messieurs,

de Pierre Fidèle, colonel, C. ✠.
de Silvain Pierre, lieutenant colonel, C. ✠
Jean Louis Pierre, *idem.*
de Georges Pavie, *idem*, C. ✠.
Louis Jonas, capitaine, adjudant major.
Augustin Bertrand, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Théodore François, des g.
Jean Joseph.
Pierre Amady.
Eustache Cotière.
Jean Baptiste Pellerin.
Simon Noële.
Célestin Isidore, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

André Grandjean, des gr.
Alexandre Georges.
Simon Noële.
François Narcisse, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Janitte Baptiste, des gren.
Jean Pierre Thomas.
Romain Noële.
Jean Gabriel.
Janvier Noële.
Benjamin Noël.
Louis Pierre.
Pierre Pie.
Joseph André, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean Philippe, des grenad.
Pierre Michel.
Pierre Jean Jacques.
Pierre Magloire.
Gédéon André.
Jean Azard.
Etienne Jean Baptiste.
Adrien Jn Baptiste, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Rémi Pierre, des grenad.
Noële Félix.
Pierre Martin.
Jean Baptiste Louis, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Adonis Antoine, des gren.
Pierre André.
Pierre Eustache.
Garçon Francisque.
Louis Jean Jacques.
Prospère Guillaumette.
Thomas Lubin.
Etienne Guillaume, des ch.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Blaise René, des grenadiers.
Jean Baptiste Jason.
Titus Jérôme.
Jean Cochet.
Jean François.
Phaëton Mercure, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Joseph Etienne, des gren.
Colas César.
Hypolite Léger.
François Eutrope.
Artau Declin.
Guillaume Ouanche.
Germain Thomas, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Auguste Gracia, des gren.
Pierre Toussaint.
Antoine Paul.
Jean Noël.
Jn Paul Alexandre, des ch.

28e. Régiment du Trou.

Etat Major, Messieurs,

d'Honoré Samson, colonel, C. ✠.
de Pierre Antoine, lieutenant colonel, C. ✠.
de Jacquet François, *idem*, C. ✠.
Stanislas, *idem.*
Gabeau Paul, capitaine, adjudant major.
Saint Jean Thélémaque, lieutenant, *idem.*
Séraphin Ignace, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Gaspard Bernard, des gren.
Laurent Joseph.
Pierre Noël.
Benjamin Adrien.
Guillaume Noël.
Denis Toussaint.
Réné Silvestre, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Pierre Joseph, des grenad.
Michau Louby.
Noële Codiau.
Carie Léveillé, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Louis Cazimir, des grenad.
Louis Silvestre.
Jean Giles.
Auguste Laurent.
Jean Rocq.
Guillaume Mathieu.
Jean Pierre.
Michel Noële.
Giles Pierre, des chasseurs.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Alexis Joseph, des grenad.
Jean Baptiste Saillant.
Pierre Joseph.
Louis Bertrand.
Cupidon Solide des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Ciprien Louis, des grenad
Joseph Thélémaque.
Pierre Bélonny.
Pierre Michaux.
Pierre Etienne.
Pierre Antoine, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Bazile Alexis, des grenad.
Maxime Pirame.
Barthélémi Jean Pierre.
Pierre Noël.
Jean Pierre.
Raimond Vincent.
Jean Pierre.
Colonie Mahomet, des chas.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Cyprien Thony, des gren.
Janite Joseph.
Théophile Salenave.
Louis Boncœur.
Bonaventure Antoine.
Jean François.
Charles Simon.
Azor Etienne, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Auguste Hilaire, des gren.
Jean Lubin.
Louis Georges.
Noël Louis.
Régiste Henry.
Jean-Baptiste Philippe.
Calix Pierre.
Pierre Antoine, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Victor Jolicœur, des gren.
Noël Jean-Pierre.
Michel Henry.
Jean Thomas.
Raymond Jean-Jacques.
Parfait Léonard.
Charles Daussous
Alexandre Louis, des chas.

29e. Régiment du Fort-Royal.

Etat Major, Messieurs,

de Jean Cézaire, colonel, C. ✠.
de Jacques Antoine Marc, lieutenant colonel, C. ✠.
de Noële Louis, *idem*, C. ✠.
Jacques Bouvier, capitaine, quartier-maître.
Germain Joseph, sous-lieutenant, adjudant major.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jn François Charles, des gr.
Jean-Baptiste Lubin.
Yacinthe Gouamba.
Noële Jean-Baptiste.
Pierre Décarlé.
Antoine Docteur.
Ambroise Nicolas, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Et. Jean Baptiste, des gren.
Bénezet Cochet.
Félix Domage.
Pierre Jean Louis.
Félix Lami.
Georges Laflambert.
Bazile Jean.
Coucouyou Pierre, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Simon Jean Louis, des gr.
Pierre Ouanche.
Jean Solide.
Réné Toussaint.
Pierre Louis Samson.
Charles Jérôme, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Joseph Salvador, des gren.
Prosper Vincent.
Louis Pierrot.
Jean-Baptiste André.
François Augustin.
Jean Paul, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Jn Ch Baptiste, des gren.
Isidor Milon.
Gabriel Joseph.
Joseph Clément.
Barthélemy Pierre, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

André François, des gren.
Daniel Julien.
Jean Jacques Pierre.
Thimoté François.
Jean Pierre Marc.
Charles Pierre.
Hilaire Olivier.
Laurent Grandé.
Auguste Noële, des chas.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Joseph Benjamin, des gren.
Jérôme Landrai.
Jacques Latour.
Jacques Antoine Adonis.
Jean Abel.
François Nicolas.
Jean François Toussaint.
Pierre Hypolite, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Louis Mathieu, des gren.
Pierre Philippe.
Georges Noël.
Honoré Noël.
Castor Jean.
Jean Baptiste Jolycœur.
Bélony Joseph.
Gervais Simon, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jn Monplaisir, des grenad.
François Jacques.
Jean Gilles.
Thimoté Landrai, des chas.

30e. Régiment de Jérémie.

Etat Major, Messieurs,

de Prophile, colonel, C. ❁.
Eugène, lieutenant colonel.
Benoît Rau, *idem.*
Dieudonné Lafleur, sous-lieutenant, quartier-maître.
Pierre Louis Charlot, capitaine, instructeur.
Jean Baptiste Yaya, lieutenant, adjudant major.
Saty Jean Pierre, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Pierre Milien, des grenad.
Jean Julien.
Louis Tonin.
Cyprien Colidon, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Placide Dumas, des grenad.
Bienvenu.
Louis Pierre.
Saint Germain.
Lubin Jeanbart.
Nicolas Etienne.
Antoine Noël, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs

Toussaint François, des gr.
Cadet Bourgeois.
Augustin Maurice.
David Jean.
Billy Baptiste.
Pierre Louis Henry.
Etienne Jean.
Arné Gilot.
Zéphir Barnabé, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jacques J. Baptiste, des gr.
Alcindor.
Fleurent Roude.
Félix Jean, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Azor Vignon, des grenad.
Chérubin Jean Baptiste.
Germain Ambroise.
François Joseph.
Louis César.
Victor Lafortune.
Louis Etienne, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Cadet Clément.
Castor.
Joseph Alerte.
Désir Mingot.
Pierre Cayard.
Jason Jean François.
Raymond Pierre Louis.
Joseph.
Guimin Jean, des chasseurs.

Compagnie dite des Royal Bonbons.

Pierre Cadet, capitaine.
Lescarmotiers, lieutenant.
Sully Arnaud, sous-lieutenant.

SECTION VIII.

Cavalerie.

Ier. Régiment du Roi.

Etat Major, Messieurs,

de Saint Louis Alexandre, colonel, C. ✠.
Mornet jeune, lieutenant colonel.
Jacques Bigaille, *idem.*
André Angomard, capitaine, quartier-maître.
Saint Louis Pierre, sous-lieutenant, adjudant major.
Bastien Adams fils, *idem.*

Premier Escadron.

Capitaines, Messieurs,

Louis David. — Christophe Pierré.
Joseph Augustin.

Lieutenans, Messieurs,

Antoine Jacques. — Toussaint Mars.
Jean Baptiste Agossous.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jacques Duvarré. — Baptiste Augustin.
Germain François. — Georges Modeste.

Deuxième Escadron.

Capitaines, Messieurs,

Pierre-Louis Pierre. — Jean-Charles Diane.
Henry Métellus. — Félix Clément.

Lieutenans,

Lieutenans, Messieurs,

Guillaume Jean Baptiste. Franchipagne.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Pierre Louis César. Toussaint Noël.
Jean-Louis Féquières. Claix Jérôme.

Troisième Escadron.

M. Jean Ganie, capitaine.
M. Saint Martin, lieutenant.

2e. Régiment de la Reine.

Etat Major, Messieurs,

le baron de Lucas, colonel, C. ✠.
Pierre Célestin, lieutenant colonel.
de Pierre Charles, *idem*, C. ✠.
d'Honoré André, *idem*, C. ✠.
Eugène Jean Louis, capitaine, quartier-maître.
Jean Grispin, *idem*, adjudant major.
Auguste Pistache, lieutenant, *idem*.
Bazile Beauvesin, sous-lieutenant, *idem*.

Premier Escadron.

Capitaines, Messieurs,

Thimoté. Gilles Louis.
Boniface.

Lieutenans, Messieurs,

Jean Toussaint. Gabriel.
Théodore Pierre.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

André Défonce. Jérôme Jeanot.
Patrice Hypolite. Jean Joseph.

Deuxième Escadron.

Capitaines, Messieurs,

Jean Pierre-Scipion. — Pierre Thomas.
Blaise Noël.

Lieutenans, Messieurs,

Grégoire François. — Jean Mathurin.
Michel Joseph.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Julien Pierre. — Augustin Laurent.
Régiste Adrien. — Figaro.

Troisième Escadron.

Capitaines, Messieurs,

Pierre Janvier. — Cadet Michaux.
Grégoire Guillaume.

Lieutenans, Messieurs,

Augustin Nicolas. — Nicolas Baptiste
Mathurin Julien.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean Lindor. — Edouard.
Denis Joseph. — Jean-Charles Pierre.

SECTION IX.

Marine Royale.

S. A. R. Monseigneur le prince JEAN, grand amiral d'Hayti, G. C. ✠.

Contre-Amiraux.

S. Ex. M. le comte de Léogane, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte de la Presqu'île, C. D. ✠.

Chefs de Division, Messieurs,

le baron de Cadet Antoine, C. ✠.
le baron de Bastien Fabien, C. ✠.

Capitaines de Vaisseau, Messieurs,

de Joseph Villarceaux, C. ✠.
de Charlemagne, C. ✠.

Capitaines de Frégate, Messieurs,

de Pierre Labarrière, C. ✠.
de Pierre-Louis Gardon, C. ✠.
de Jean François Champain, C. ✠.
de Bonhomme Baine, C. ✠.

Lieutenans de Vaisseau, Messieurs,

Alexandre François.
Laurent Baptiste.
Philippe Jourdain.
Barrette.
Toussaint Alexis.
Pierre Dénoyer.
Saint Victor.

Enseignes, Messieurs,

Jean Gaucher.
Bijoux.
Jeanton.
John Smith.
Iris Baudin.
Auguste Jolicœur.
Jean Février.
Hilaire.
Charles Abraham.
Albert.
Charles Eugène.
Jean Louis.

Aspirans, Messieurs,

Louis Gille.	Eustache.
Jean Noël.	Julien Antoine.
Pierre Neveu.	Jean Baptiste Antoine.
Joseph Lègue.	Lindor.
Baptiste Rival.	Jean Baptiste Coco.

Troupes Maritimes.

Capitaines, Messieurs,

Joseph Mabial.	Célestin.

Lieutenans, Messieurs,

Charles Jean Louis.	Noël Louis.

Mouvemens Maritimes des Provinces du Nord et de l'Ouest.

Port du Cap-Henry, Messieurs,

de Villarceaux, chef, C. ✠.
Baronville, secrétaire du port.

Fort-Royal.

Charles César, enseigne de vaisseau, capitaine de port.

Port-de-Paix.

Jean-Baptiste Goimbert, capitaine de port.

Môle Saint-Nicolas.

Jean-Baptiste Toussaint Lami, enseigne de vaisseau, capitaine de port.

Gonaïves.

Joseph Antoine, capitaine de port.

Saint-Marc.

Claude Désolier, capitaine de port.

SECTION X.

Des Médecins et Chirurgiens de l'Armée, et Directeurs d'Hôpitaux Militaires.

M. Turlin, premier médecin du Roi.

Médecins de première classe, Messieurs,

Reyrole, *au Cap-Henry.*
Déniau, *à Sans-Souci.*
Massicot, *au Cap-Henry.*
Ossante, *idem.*

Chirurgiens de première classe, Messieurs,

Moyse, *à la Citadelle Henry*
Eustache, *à Saint Marc.*
Sans Façon, *au Cap-Henry.*
Ulysse, *idem.*

Chirurgiens de deuxième classe, Messieurs,

Gillot, *au Cap Henry.*
Eloy Lanoi, *idem.*
Désir Mathieu, *idem.*
François Cadet, *idem.*
Saint Louis Pierre, *idem.*
Victorin, *idem.*
Adrien, *au Quart-Morin.*
Lebon, *au Fort-Royal.*
V. Croud, *au Port-de-Paix.*
Louis Douat, *idem.*
Daniel, *aux Gonaïves.*
Sans Souci, *à Dessalines.*

Chirurgiens de troisième classe, Messieurs,

J. Baptiste, *au Cap-Henry.*
Nonnoute, *idem.*
François Constant, *idem.*
Valsain, *idem.*
Florville, *idem.*
Calix Antona, *idem.*
Pierre Louis, *idem.*
Fortuné, *idem.*
Eusèbe, *idem.*
Brunot, *idem.*
Amédé, *idem.*
Chocho, *idem.*
Laurent, *à Sans Souci.*
Zamore, *au Limbé.*
Germain, *au Port-de-Paix.*
Guillaume, *à Jean-Rabel.*
H. Dessources, *au Môle.*
Paul Mirot, *aux Gonaïves.*
Joseph Chérubin, *idem.*
Philippe Devant, *à S. Marc.*
Azor, *idem.*
Fortuna, *idem.*
Célérin, *idem.*
Marc Aurèle, *idem.*
Janvier Borel, *idem.*
Lamour, *idem.*
J. Savari, *à la Petite-Rivière*
Michaux Mirot, *idem.*

Pharmaciens, Messieurs,

Toussaint, de 1ere classe, *au Cap-Henry.*
Aimé, de 2eme classe, *idem.*
Paul Hyacinthe, *idem.*
J. B. Bouilly, de 3eme classe *à Saint-Marc.*

Directeurs d'Hôpitaux Militaires, Messieurs,

André Ravin, *au Cap-Henry.*
Colin, *au Fort-Royal.*
Jean Philippe Antoine, *au Port-de-Paix.*
Garçon Renaud, *aux Gonaïves.*
Saint-Louis Capucin, *à Dessalines.*

CHAPITRE X.

Organisation Administrative.

SECTION PREMIÈRE.

PROVINCE DU NORD.

Contrôle, Messieurs,

le baron de Delon, contrôleur.
Sterlin, chef de bureau.

Trésor Central.

M. Jean-Joseph Ménard, trésorier.

Domaines, Messieurs,

le baron de Charrier, directeur, C. ✠.
Julian, chef de bureau.

Douanes, Messieurs,

Georges Démangles, directeur.
Tassy, chef de bureau.
Almanjor père, peseur public.
Salenave, *idem.*
Laporte, chef des visiteurs.
Pierre Nicolas, visiteur.
Firmin, *idem.*

Magasin Central.

M. Georges Paraviré, garde magasin.

Interprètes des Langues Etrangères, Messieurs,

Brévoltaire, pour l'anglais.
Joseph Thabares, pour l'espagnol.

Commis Principaux des Finances, Messieurs,

Pierre Démêlé, au Haut-du-Cap-Henry.
François Droüinaud, à la Petite-Anse.
Etienne Ambroise, à Limonade.
Georges Baptiste, à Caracole.
Joseph Lafosse, au Fort-Royal.
Jean Louis Mesnard, à la Grande-Rivière.

Paul Hypolite, au Dondon.
Laurent Villard, à la Marmelade.
Frédéric Azard, à Plaisance.
Jonas Michel, au Limbé.
Charles Petit, au Port-Margot.
Joseph Casimir, au Borgne.
Luc Mathieu, à Saint-Louis.
François Julien, au Port-de-Paix.
Noële Gaulard cadet, à Jean-Rabel.
Sarrette, au Môle Saint-Nicolas.

PROVINCE DE L'OUEST.

Intendance des Finances.

M. le baron de Joseph Latortue, intendant.
M. Jean Alexis Tassy aîné, chef de bureau.

Contrôle.

M. Auguste jeune, contrôleur.

Trésor.

M. Darmey, trésorier.

Domaines.

M. Blaise Diaquoy Clairfond, directeur.

Douanes, Messieurs,

Auguste Achile, directeur.
Louis Pierrault, peseur public.

Magasin.

M. François Denis, garde magasin.

Interprète des Langues Etrangères.

M. Gallo Birame, pour l'anglais et l'allemand.

Commis Principaux des Finances, Messieurs,

Thomas Guérinet, à Saint-Marc.
René Alexandre, chargé du service à Dessalines.
Pierre-Paul Larose, aux Verrettes.
Beauplan Mercure, au Gros-Morne.
Raimond Dubois, à d'Enfery.
Jean Michel, à Saint-Michel.

SECTION

SECTION III.

Direction et Intendance des Jardins, Eaux et Forêts.

Le directeur et intendant des jardins, eaux et forêts, est chargé de la direction des eaux, de l'irrigation des terres, de la direction et surveillance des forêts, de la coupe des bois pour le service public, de la confection, alignement, pour la plantation et entretien des routes, des ponts et chaussées, des desséchemens et défrichemens des marais, de la direction des ouvrages de maçonnerie et de charpente, pour la partie civile, des plans, devis estimatifs, des usines, manufactures, et autres pour le service public.

La direction et intendance des jardins, eaux et forêts, relève du ministère de l'intérieur, en ce qui concerne le service public.

Directeur et Intendant.

M. le baron de Thomas Belliard.

Employés à la Direction et Intendance des Jardins, Eaux et Forêts.

Messieurs,

Julien Dufresne, chef, pour la partie hydraulique.
Jacques Cézar, sous-chef, *idem.*

Chefs pour la Méchanique, Messieurs,

Chéri Warloppe.
Bienaimé Bertrand.
Oguin.
Labédan.
Castaing.
Joseph Belliard.

SECTION III.

Administration des Monnaies, Poids et Mesures.

L'administration des monnaies surveille, sous l'inspection du Ministre des finances et de l'intérieur, l'exécution des des lois monétaires, la fabrication des monnaies, les directeurs des monnaies, l'entretien des hôtels des monnaies et ateliers monétaire.

Elle vérifie le titre des monnaies, juge le travail des directeurs de la fabrication, rédige les tableaux servans à déterminer le titre et le poids, d'après lesquels les espèces et matières d'or et d'argent seront échangées dans les hôtels des monnaies.

Elle fait procéder à la vérification du titre des espèces étrangères importées dans le Royaume.

Elle est chargée de la surveillance du titre et des matières d'or et d'argent, de l'étalonnage des poids et mesures dans toute l'étendue du Royaume.

SECTION IV.

Hôtels des Monnaies.

Il y a pour le Royaume trois hôtels des monnaies, un à Sans-Souci, un au Port-au-Prince, et le troisième aux Cayes, pour la fabrication des espèces d'or et d'argent.

Chacun de ces trois hôtels a un directeur de la fabrication, et un étalonneur juré des poids et mesures, qui rendent compte à l'administration des monnaies.

Hôtel des Monnaies de Sans-Souci.

M. Rigaud, directeur de la fabrication.

Etalonneur des poids et mesures.

M. Sauvé,

CHAPITRE XI.

Organisation Judiciaire.

SECTION PREMIÈRE.

Cour Souveraine de Justice.

La cour souveraine est composée d'un président, d'un vice-président, d'un procureur général du roi, d'un avocat général du roi, d'un procureur du roi, d'un substitut du procureur du roi, de sept conseillers, et de trois conseillers-suppléans, d'un greffier en chef, et de huit huissiers.

Elle juge en dernier ressort, et souverainement, tous différens et contestations, tant civils que criminels, sur les appellations des sentences des sénéchaussées et cours d'amirautés de la capitale, du Port-de-Paix et du Fort-Royal, et pareillement sur les appellations des sentences du conseil supérieur du Port-au-Prince et de celui des Cayes, qui sont portées et relevées en toutes matières, à ladite cour.

La cour souveraine s'assemble tous les quinze jours, pendant toute la semaine, depuis sept jusqu'à onze heures du matin; elle tient aussi des audiences de relevée ou séances extraordinaires, selon la nature et qualité des affaires.

Le ministre de la justice siége en ladite cour, lorsqu'il le juge convenable.

En cas d'absence ou d'empêchement des conseillers, ils sont remplacés par les conseillers suppléans; et en cas d'empêchemens de la part de ces derniers, le conseiller sénéchal, le juge de l'amirauté ou son lieutenant, les remplacent; et en cas d'absence du procureur général du roi, ses fonctions sont remplies par l'avocat général; l'avocat général est remplacé par le procureur du roi, et à son défaut par son substitut.

Les jugemens de la cour souveraine sont sujets à être cassés ou confirmés par le grand-conseil d'état, lorsque Sa Majesté croit devoir le faire.

Messieurs,

Bertrand Lemoine, président.
Gabriel Hector, vice-président.
le baron de Stanislas Latortue, procureur général du Roi.
le chevalier d'Auguste Dupin, avocat général du Roi.
Simon Mancelle, procureur du Roi.
Pierre Alexandre Heureaux, greffier en chef.

Conseillers, Messieurs,

Charles Petit Guisot.
André Aurignac.
Jean Louis Dubois.
de Célestin Pétigny, C. ✠.
Jean-Baptiste Filiatre.
Etienne Sommereux.
Noël Jonka.

Conseillers Suppléans, Messieurs,

Ponpon Dubuisson.
Réné Bernadin Bayeron.
Jean Baptiste Ducoudray.

Huissiers, Messieurs,

Benjamin Alers cadet.
Pierre Laurent.
Joseph Poulard.
Toussaint Polycas.
Joachim Lindor.
Antoine Durissie.
Jean Dufresne.
Jean-Louis Coureau.

SECTION II.

Des Conseils Supérieurs.

Il est créé deux conseils supérieurs, un au Port-au-Prince, et l'autre aux Cayes; ils sont composés chacun d'un président, de cinq conseillers, de deux conseillers suppléans, d'un procureur du roi, d'un substitut de procureur de roi, d'un greffier en chef, et de cinq huissiers.

Les conseils supérieurs jugent dans l'étendue de leur juridiction, en dernier ressort, jusqu'à la concurrence de la somme de quatre mille gourdes; tous les différens et contestations, tant civils que criminels, sur les appellations des sentences des sénéchaussés et cours d'amirautés qui en ressortent; et en cas d'appel, les appellations de leurs sentences sont portées et relevées en toutes matières à la cour souveraine. Ils s'assemblent tous les mois.

Le ministre de la justice siége dans les conseils supérieurs lorsqu'il le juge convenable.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs conseillers, ils sont remplacés par les conseillers-suppléans; et en cas d'absence de ces derniers, par le sénéchal ou le juge de l'amirauté, ou par le lieutenant de juge de ce dernier.

Le procureur du roi est remplacé par son substitut; son substitut par le plus ancien notaire du lieu où siége le conseil.

SECTION III.

Des Sénéchaussées, Amirautés et Lieutenans de Juges des Paroisses.

DES SÉNÉCHAUSSÉES.

Il y a pour le royaume dix sénéchaussées, qui sont ci-après désignées.

Celle du Cap-Henry étend sa jurisdiction sur la capitale et sa banlieue, le Quartier-Morin, Petite-Anse Embarcadère, Sans-Souci, Limonade, Plaine-du-Nord, l'Acul, Limbé, Port-Margot, Borgne, Plaisance, Marmelade, Dondon, Grande-Rivière et Sainte-Suzanne,

Celle du Fort-Royal étend sa juridiction sur cette ville, les quartiers et paroisses d'Ouanaminthe, Terrier-Rouge, Trou et Valière.

Celle du Port-de-Paix, dont la juridiction s'étend sur ladite ville et ses dépendances, l'isle de la Tortue, Saint-Louis du Nord, Gros-Morne, Jean-Rabel, Bombarde et le Môle Saint-Nicolas.

Celle du Port-au-Prince comprend ladite ville et ses dépendances, l'Arcahaye, la Croix-des-Bouquets, Léogane, les Grands-Bois, le Mirebalais, le Grand et Petit-Goave.

Celle de Saint-Marc comprend cette ville et ses dépendances, les Gonaïves, Dessalines, Saint-Michel, Ennery, Terre-Neuve, Petite-Rivière et les Verrettes.

Celle de Jacmel comprend cet endroit, Baynet, les Cayes-Jacmel et le Sale-Trou.

Celle des Cayes comprend les Cayes-du-Fond, les Côteaux, Torbeck, le Port-Salut et Tiburon.

Celle de Saint-Louis étend sa juridiction sur Saint-Louis, Cavaillon et Acquin.

Celle de Jérémie comprend ladite ville, le Corail, les Abricots, Cap-Dame-Marie et l'Anse Dainault.

Celle de l'Anse à Veau étend sa juridiction sur l'Anse à Veau, le Petit-Trou des Baradaires, Saint-Michel et Miragoane.

Les juges des sénéchaussées et en leur absence leurs lieutenans, ont la connaissance en première instance de tous procès civils et criminels, et de toutes autres causes personnelles, réelles ou mixtes dans le ressort de leurs juridictions, jusqu'à jugement définitif, dont le capital n'excède pas la somme de deux cens gourdes, à charge d'appel.

Les appellations des sentences et jugemens rendus par les officiers des sénéchaussées, sont portées et relevées en toutes matières, savoir; pour les trois sénéchaussées du Cap-Henry, du Fort-Royal et du Port-de-Paix, en la cour souveraine.

Pour les trois sénéchaussées du Port-au-Prince, de S. Marc et Jacmel, au conseil supérieur du Port-au-Prince.

Et pour les quatre sénéchaussées des Cayes, de Saint-Louis, de Jérémie et l'Anse-à-Veau, au conseil supérieur des Cayes.

Des Amirautés.

Il y a dans chaque siége de sénéchaussée, une cour d'amirauté, composée d'un conseiller sénéchal juge, d'un lieutenant de juge, d'un procureur du roi, d'un greffier en chef et de deux huissiers.

Les cours d'amirautés jugent en dernier ressort, jusqu'à la somme de mille gourdes; mais tous leurs jugemens au dessus de cette somme sont sujets à appel à la cour souveraine, pour les habitans de la province du Nord, et aux conseils supérieurs, pour ceux de la province de l'Ouest et du Sud.

Les cours d'amirautés, connaissent de toutes actions et contestations entre marchands et négocians, spéculateurs haytiens et étrangers, pour raison et exécution des contrats de société; de toutes matières et transactions relatives au commerce de terre et de mer, également de tous autres actes au sujet du commerce de la mer et de la navigation, comme aussi de celles qui naissent au sujet des ventes, achats; ou autres contrats concernans la navigation.

Les juges et procureurs du roi sont reçus au tribunal où se portent les appels de leurs sentences; les greffiers et les huissiers sont reçus par les officiers de leurs siéges.

En cas d'absence, mort, maladie, ou récusation d'aucun desdits juges, ses fonctions sont remplies par son lieutenant; et par empêchement du lieutenant, par le juge ordinaire le plus prochain, jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu et qu'il en ait été autrement ordonné par sa majesté.

Des Lieutenans de Juges des Paroisses.

Il y a dans chaque paroisse un lieutenant de juge, un substitut et un greffier.

Les lieutenans de juges remplissent les fonctions des ci-devant juges de paix; font les actes conservatoires, tiennent les registres de naissance, décès, mariages et sépultures, connaissent des affaires et contestations des habitans de leur quartier, jusqu'à la concurrence de vingt-cinq gourdes sans appel, et cent gourdes à charge d'appel.

Sénéchaussée du Cap-Henry.

Messieurs,

Pierre Martin, conseiller sénéchal juge.
Jean Joseph, lieutenant de juge.
Jacques Sangosse, procureur du roi.
Réné Roque fils, greffier.
Félix Alexis, huissier.

Amirauté du Cap-Henry, Messieurs,

Vincent Domégé, conseiller sénéchal juge.
Noële Jasmin, lieutenant de juge.
Louis Richeux, procureur du roi.
Henry Guerdin, greffier en chef.
Jacques Loyer, huissier.

Ressort de la Sénéchaussée.

Paroisse du Quartier-Morin, Messieurs,

Coffi Janvier, lieutenant de juge.
Yacinthe Jean Baptiste, substitut.
Mercier Lamy, greffier.

Paroisse

Paroisse de Sans-Souci, Messieurs,

Pascal Corasmin, lieutenant de juge.
Délaché fils, greffier.

Paroisse de Limonade, Messieurs,

Augustin Tollo, lieutenant de juge.
Théodore Louis, substitut.
Jean-François Ovide, greffier.

Paroisse de la Plaine-du-Nord, Messieurs,

Eustache Aramy, lieutenant de juge.
Jean-François Salome, substitut.
Jean-Jacques Dardentis, greffier.

Paroisse de l'Acul, Messieurs,

Mardy Charlot, lieutenant de juge.
François Pantaléon, substitut.
Jean Pistache, greffier.

Paroisse du Limbé, Messieurs,

Luc Jacques, lieutenant de juge.
Jean Baptiste Castor, substitut.
Janite Philibert André, greffier.

Paroisse du Port-Margot, Messieurs,

Michel Déville, lieutenant de juge.
Adrien Alexis, substitut.
Louis Léandre Jolycœur, greffier.

Paroisse du Borgne, Messieurs,

Jean Pierre Janot, lieutenant de juge.
Gratia Lafortune, substitut.
Polycarpe Bernard, greffier.

Paroisse de Plaisance, Messieurs,

Prudent Dubois, lieutenant de juge.
Jean Baptiste Cadichon, greffier.

Paroisse de la Marmelade, Messieurs,

Jean Baptiste Dessalines, lieutenant de juge.
Christophe Larose, substitut.

Paroisse du Dondon, Messieurs,

Jean Baptiste Robert, lieutenant de juge.
Gabriel Tiffard, substitut.

Paroisse de la Grande-Rivière, Messieurs,

Louis Michel, lieutenant de juge.
Jean Louis Méry, greffier.

Paroisse de Sainte-Susanne, Messieurs,

Jean-François Danfour, lieutenant de juge.
Jacques Michel, substitut.
Charles Jannot, greffier.

Sénéchaussée du Fort-Royal.

Messieurs,

Pierre Joseph, conseiller sénéchal juge.
Benjamin Nicoleau, lieutenant de juge.
Ulysse, procureur du Roi.
Janvier Laramé, greffier.
Antoine Candiau et Jean François, huissiers.

Ressort de la Sénéchaussée.

Paroisse d'Ouanaminthe, Messieurs;

Pierre Marc père, lieutenant de juge.
Joseph Hector, substitut.

Paroisse du Terrier-Rouge, Messieurs;

Guillaume Joseph, lieutenant de juge.
Robert Charles, substitut.

Paroisse du Trou, Messieurs,

Jean-Pierre Antoine, lieutenant de juge.
Pierre-Louis Robert, substitut.

Paroisse de Valière, Messieurs,

Thomas Pierre, lieutenant de juge.
Janvier Lanoix, substitut.
Charles Armand, greffier.

Sénéchaussée du Port-de-Paix.

Messieurs,

Thomas Gilbert, conseiller sénéchal juge.
Chéry Lapalière, greffier.
Remi, huissier.

Amirauté du Port-de-Paix, Messieurs,

Jean Blain, conseiller sénéchal juge.
Jean-Pierre Louverture, lieutenant de juge.
Labadie Poplié, procureur du Roi.
Laurent Giles, huissier.

Ressort de la Sénéchaussée.

Paroisse de Saint-Louis-du-Nord, Messieurs,

Pasteur Brisson, lieutenant de juge.
Diligent Savary, substitut.
Guillaume, greffier.

Paroisse du Gros-Morne, Messieurs,

Paul Rousseau, lieutenant de juge.
Jean-Charles Lahobé, substitut.
Gabriel Chambion, greffier.

Paroisse de Jean-Rabel, Messieurs,

Jean-Remy Leclerc, lieutenant de juge.
Toussaint Foache, substitut.

Paroisse du Môle Saint-Nicolas, Messieurs,

Joseph Gaulard, lieutenant de juge.
Jacques Louis, substitut.
Joseph Gaudette, greffier.

Sénéchaussée de Saint-Marc.

Messieurs,

Pierre Louis Pironisse, conseiller sénéchal juge.
Pierre Alerte, lieutenant de juge.
Bazile Nicolas, procureur du Roi.
Dannis Jaques-Louis, greffier.
Dannis Gaspart, huissier.

Amirauté de Saint-Marc, Messieurs,

Sanon Déraque, conseiller sénéchal juge.
Polidore Pitraille, lieutenant de juge.
Prévost, greffier.
Pierre Tourneur et Louis Gaulard, huissiers.

Ressort de la Sénéchaussée.

Paroisse des Gonaïves, Messieurs,

Michel Bessé, lieutenant de juge.
Alexandre Bois d'Orme, substitut.

Paroisse de la Petite-Rivière, à la résidence de Dessalines, Messieurs,

Louis Pierre, lieutenant de juge.
Alexandre Marquis, substitut.
Charles Largette, greffier.

Paroisse de Saint-Michel, Messieurs,

Christophe Baptiste, lieutenant de juge.
Jean Jacques Alfonse, substitut.
Jean Louis Dély, greffier.

Paroisse d'Ennery, Messieurs,

Jean Jacques Amadis, lieutenant de juge.
Jérôme Tonny, substitut.
Pierre Silval, greffier.

Paroisse des Verrettes, Messieurs,

Jean-Baptiste Tony, lieutenant de juge.
Jean Adélard, substitut.
Jean-Pierre Jean Noël, greffier.

Paroisse de Terre-Neuve, Messieurs,

Jean Lavigne, lieutenant de juge.
Georges Laurent Thimoté, substitut.
Honoré Bonaventure, greffier.

SECTION IV.

Des Notaires.

Le nombre de notaires est fixé dans les proportions suivantes,

Cinq pour la ville du Cap-Henry.

Cinq pour celle du Port-au-Prince.

Trois pour celle des Cayes.

Deux pour les villes où siégent les sénéchaussées.

Un pour les autres villes ou bourgs de paroisses.

Ils sont nommés et commissionnés par le roi, prêtent le serment, et sont reçus,

Ceux du Cap-Henry, à la cour souveraine.

Ceux des villes du Port-au-Prince et des Cayes, aux conseils-supérieurs; et tous les autres, aux sénéchaussées d'où ressortent les villes ou paroisses pour lesquelles ils ont été nommés.

Les notaires font leur résidence dans le lieu indiqué par leurs commissions; ils prennent, dans leurs actes, la qualité de *Notaire royal*, à la cour souveraine, au conseil-supérieur, ou à la sénéchaussée de ——— à la résidence de ——— selon l'endroit où ils ont été reçus.

Notaires et Procureurs, Messieurs,

Jean Penet, au Cap-Henry.
Nicolas Lecardonnel, au Fort-Royal.
Jean Jacques Louis Carnave, au Limbé.

SECTION V.

Des Arpenteurs.

Il y a pour le royaume un arpenteur général et un arpenteur principal par chaque province, avec un arpenteur par chaque sénéchaussée. L'arpenteur général du royaume fait les arpentages des fiefs du royaume, et tous autres arpentages ou révisions d'arpentages qu'il aurait été requis ; il surveille les opérations des arpenteurs principaux de province et autres, et fait connaître au ministre de la justice, au moins tous les ans, ceux qui auraient manqué de remplir leurs devoirs.

Les arpenteurs principaux de province peuvent faire, dans l'étendue de la province où ils sont placés, tous les arpentages ou révision d'arpentages dont ils ont été requis.

Les arpenteurs de sénéchaussée ne peuvent opérer que dans le ressort de la sénéchaussée de leur résidence.

Les arpenteurs ne peuvent faire faire leurs opérations par leurs commis, sous peine d'interdiction et de nullité du procès verbal.

Arpenteur général du Royaume.

M. le chevalier de Lacroix, colonel, C. ✠.

SECTION VI.

Des Priseurs-Vendeurs-Publics.

Il y a dans chaque ville maritime, siége d'amirauté et de sénéchaussée, deux priseurs-vendeurs-publics.

Les priseurs-vendeurs-publics font seuls, et à l'exclusion de tous autres, les prisées, expositions et ventes volontaires, de tous biens, meubles, et à bureaux ouverts, soit dans leurs maisons, soit chez les négocians, marchands, et tous particuliers qui les requérent.

Les priseurs-vendeurs-publics prélèvent une somme de cinq pour cent sur le montant des ventes qu'ils font; à la charge par eux de verser, régulièrement, dans la caisse du trésor du Roi de la ville où ils résident, 1° la moitié de cette somme; 2° quatre deniers par livre sur le montant de la moitié qui leur revient; lesquels quatre deniers par livre sont destinés à l'usage des invalides.

Il est fait défense à toutes personnes, autres, que les dits priseurs-vendeurs, de faire les prisées, expositions et ventes de biens, meubles, en quelque manière que ce soit, à peine de deux cens gourdes d'amende.

Priseurs-Vendeurs-Publics.

M. Bon Phélippeau, au Cap-Henry.

CHAPITRE XII.

Postes aux Lettres.

Par arrêté du 1^er^ Novembre 1810, il a été établi dans les bureaux militaires des lieutenans de roi, commandans de paroisses, une postes aux lettres, pour le service public. Là, toutes les lettres et dépêches des autorités sont acheminées de paroisse en paroisse, par les polices de service, chez les lieutenans de roi.

Les lieutenans de roi relatent au dos des lettres et dépêches, le jour et l'heure de leur arrivée, celui de leur départ, et se font fournir récépissé des lettres et dépêches qu'ils ont adressées au bureau du lieutenant de roi de la paroisse voisine, qui, ainsi de suite, les fait acheminer à leurs destinations respectives avec les mêmes formalités. Par ce moyen, il est facile à la seule inspection des lettres et dépêches, de connaître l'endroit où elles ont éprouvé du retard et la durée de ce retard.

Les lettres et dépêches pressées sont acheminées de même à cheval avec toute la dilligence requise.

Le ministre de l'intérieur, les généraux commandans de division et arrondissement, sont chargés de la surveillance des postes aux lettres.

CHAPITRE XIII.

Beaux-Arts.

SECTION PREMIÈRE.

Académie Royale de Musique.

Messieurs,

Jean Baptiste Lapommeraie, premier violon.
Jean Baptiste Tassy, deuxième, *idem.*
Jean Célestin, première clarinette.
Jean Louis, deuxième, *idem.*
Sans Soucy, première flûte.
Jean Deloup, seconde, *idem.*
Pierre Louis, premier cor.
Jean Baptiste Louisiane, deuxième, *idem.*
Pierre Piraquemont, *basson.*

SECTION II.

Peinture.

Peintres du Roi.

Messieurs,

Revinchal, Frédéric Toucas, Baptiste, Manuël, Beaumy, Châtel, Bazile, Charles.

CHAPITRE XIV.

Théâtre Royal.

Ce théâtre est composé d'Amateurs, et spécialement affecté pour la cour, qui jouent pour le plaisir de Leurs Majestés, et pour la perfection de l'art.

M. le chevalier de Cincinatus Leconte, C. ✠, surintendant des théâtres du Roi.
M. le chevalier de Célestin Pétigny, C. ✠, directeur.
M. Penet, inspecteur de la salle et de l'habillement.
M. Frédéric Toucas, dessinateur des décorations.
M. Oguin, machiniste.
M. Jean Pierre Richard, concierge.

Amateurs, Messieurs et Mesdames,

Beauséjour Pillard.	de Rosiers.
de Cadet Antoine.	Chaune.
de Prézeau.	Daguindeau.
Rigaud.	Josephine.
Mentor.	Bacqué.
Heureaux.	Hypolite.
Charlemagne.	David.
Filiatre.	Navarre.
Bayeron.	Denis.
Daguindeau, père et fils.	Mils.
Marteau, père et fils.	Samedy.
Armand.	Lafille Hareng.
Charrier fils.	Sophie Reaux.

Pour les Ballets, Mesdemoiselles,

Marie Noële.	Soucy.
Caroline Lencens.	Josephine.
Madame Bienaimé.	Nizida.
Salmette Dessalines.	

CHAPITRE XV.

Haras et Dépôts d'Etalons.

Inspecteur général des Haras.

S. E. M. le comte d'Ouanaminthe, lieut. général, C. D. ✠.
M. Daniel Louis, maréchal vétérinaire, sous-inspecteur, breveté par le Roi.

Première Division du Nord.

Directeurs, Messieurs,

Etienne Chapelle, *à Paroi.*
Ganiette, *à Destouches.*
Sara, *à Blondin.*
Jacques Antoine, *à Lecurieux.*
Navarre, *à Galifet.*
Alexis, *à Gradis.*

Deuxième Division du Nord.

Directeurs, Messieurs,

Médard, *à la Source Ronde.*
Goudouly, *à la Valsière.*
François, *à Foache.*
Vincent Lacoupe, *à Boufflet.*
Jean Louis Colas, *à l'Acoma.*
Gédéon, *à la Marre,*
Etienne Godard, *à Aubert Trois-Rivières.*
Philippe Cognac, *à Colet.*
Louis Viendaux, *à l'Etang.*
François Coq, *au Fond Audigé.*

Vétérinaires, Messieurs,

Etienne Dubreuil et Malboroug.

Bergeries de Moutons de Choix.

Régisseurs, Messieurs,

Jean Baptiste, *au Château royal des Délices de la Reine.*
Adonis, *à Sauval.*
Jean Louis, *à la Satine Michel.*

EXTRAIT
DE L'ÉTIQUETTE DE LA COUR.

Des Présentations et Audiences particulières.

Les présentations ont lieu les jeudis et les autres jours, lorsque Leurs Majestés le permettent.

Lorsqu'un Corps d'officiers civils ou militaires demande à être présenté au Roi, il s'adresse au Ministre dans les attributions duquel il se trouve ; et celui-ci sollicite la permission de Sa Majesté, pour le lui présenter.

Les personnes nommées à de grandes fonctions ou à des places du service d'honneur de Leurs Majestés, de celui des Princes et Princesses de la Famille Royale, ou aux emplois de Grands Maréchaux d'Haïti, de Lieutenans Généraux, Maréchaux de Camp, Majors Généraux, Colonels et Lieutenans Colonels de toutes armes, Membres du Grand Conseil, du Conseil Privé, de la Cour Souveraine, Procureur et Avocat général, Sénéchaux, Présidens des Cours supérieures, ont l'honneur d'être présentés à Sa Majesté par le ministre dans les attributions duquel ils ressortent.

L'Archevêque présente le Clergé à Sa Majesté.

Les personnes ci-dessus qui arrivent à Sans-Souci, ou qui en partent, pour retourner à leurs fonctions, peuvent être présentées à Sa Majesté, à leur arrivée et à leur départ.

Les Dignitaires qui présentent leurs épouses à S. M. la Reine, en sollicitent la permission de la Dame d'honneur, en son absence, de la Dame d'atours ; et à l'absence de ces deux Dames, de la Dame du palais, représentant la

Dame d'honneur, qui prend les ordres de Sa Majesté, et les leur transmettent.

Les Dames des Dignitaires sont aussi présentées au Roi; mais elles ne le sont qu'après avoir été présentées à la Reine; il en est de même des Dames étrangères qui demandent à être présentées à Leurs Majestés.

Ces présentations sont faites par la Dame d'honneur; en son absence, par la Dame d'atours, de la même manière qu'il est dit plus haut.

Toutes autres personnes que celles précédemment désignées, peuvent demander à être présentées; et si Leurs Majestés l'agrée, elles désignent le jour et l'heure.

Les Dignitaires peuvent solliciter une audience particulière de Sa Majesté. Pour cet effet, ils s'adressent au Ministre dans les attributions duquel ils ressortent.

Les personnes qui doivent prêter serment entre les mains de Sa Majesté, le prêtent à un des levers du Roi, lorsque Sa Majesté en tient.

Les présentations ont lieu chez les Princes et Princesses, de la Famille Royale, de la même manière et au jour qu'ils indiquent.

Les Grands Dignitaires, les Ministres, les Ambassadeurs, les Membres du Grand Conseil, du Conseil Privé et de la Cour Souveraine, etc. sont présentés aux Princes et aux Princesses de la Famille Royale, lorsqu'ils l'ont été à Leurs Majestés.

Lorsque les personnes désignées dans les articles précédens, auront été présentées à Leurs Majestés, pour leur départ, elles doivent éviter de se trouver dans des endroits où le Roi et la Reine pourraient aller.

Des Jours de Cercle à la Cour.

Les jours de cercle sont fixés tous les jeudis, de chaque semaine, à cinq heures précises, de l'après-midi.

Les Nobles, composans la cour de Leurs Majestés, qui ne sont pas retenus par service ou autre légitime ou valable empêchement, se rendent, avec leurs épouses, au palais, en costume militaire, ou costume affecté à leur emploi. Les Nobles gardent leurs épées avec eux, comme leur plus belle parure.

Le tabouret est affecté aux Princes et Princesses, Ducs et Duchesses.

Le pliant, aux Comtes et Comtesses, Barons et Baronnes, Chevaliers et Chevalières.

Chacune de ces personnes est placée par le Grand Maître et les Maîtres de Cérémonies, selon les préséances.

En cercle, on ne peut adresser la parole au Roi ni à la Reine, sans en avoir obtenu la permission par l'entremise du Grand Maître des Cérémonies, pour le Roi, et de celle de la Dame d'honneur pour la Reine, à moins que Leurs Majestés n'adressent directement la parole à la personne à qui elles parlent ou n'ayent fait demander quelque Dignitaire pour les entretenir.

AUDIENCE PUBLIQUE.

Chaque jeudi, à dix heures du matin, Sa Majesté donne une audience d'une heure, au public, dans la salle d'audience de ses palais.

On peut s'adresser à Sa Majesté, soit par pétition ou verbalement. Les pétitions ne seront répondues et remises qu'au jeudi suivant.

Le Grand Maître des Cérémonies prévient Sa Majesté, lorsque l'heure de l'audience est expirée.

La bienséance ne permet pas que l'on salue personne devant Leurs Majestés.

FIN.

Errata. Pages 24 et 40, lig. 9 et 16, *au lieu* de G. C. ✠, *lisez* C. D. ✠.